



Ville de Castelnaudary

BILAN DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de CASTELNAUDARY

Indicateurs d'évaluation des résultats d'application du PLU

Annexe à la délibération du Conseil municipal du 11 décembre 2024

PREAMBULE

Le Plan Local d'Urbanisme de Castelnaudary a été approuvé le 24 janvier 2018.

Les articles L.153-27 et suivants du code de l'urbanisme, relatifs à l'évaluation du plan local d'urbanisme, disposent que six ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, le Conseil municipal procède à une analyse des résultats de son application au regard des objectifs visés aux articles L.101-2 du code de l'urbanisme, L.302-1 du code de la construction et de l'habitat et L.1214-1 et L.1214-2 du code de transports. L'analyse des résultats donne lieu à une délibération du Conseil municipal sur l'opportunité de réviser le plan local d'urbanisme.

Pour procéder à l'analyse des résultats de l'application du PLU, le choix a été fait de s'appuyer sur un jeu restreint d'indicateurs et, dans la mesure du possible, sur des indicateurs préexistants afin d'assurer à la fois des continuités de séries dans la durée.

Conformément au code de l'urbanisme, les indicateurs retenus ont été définis lors de l'élaboration du PLU, et sont énoncés au cahier n°3 du rapport de présentation qui comporte une description de la manière dont l'évaluation environnementale du PLU a été effectuée et définit les critères, indicateurs et modalités retenues pour suivre et évaluer sa mise en œuvre.

Le présent document constitue le recueil synthétique des indicateurs d'évaluation des résultats de l'application du PLU défini dans son rapport de présentation. Il constitue le support au débat tenu au conseil municipal de la commune de Castelnaudary du 11 décembre 2024.

Les indicateurs sélectionnés sont structurés autour de 6 dimensions :

- 1- Suivre les tendances démographiques et analyser la production de logements et s'assurer de la satisfaction des besoins identifiés
- 2- Suivre les tendances socio-économiques
- 3- Analyser la consommation d'espaces naturels agricoles et forestier
- 4- Analyser la pression sur les équipements et les réseaux
- 5- Analyser l'évolution des milieux naturels, ainsi que de l'état de conservation des habitats et espèces présents sur la commune
- 6- Analyser la préservation des terres agricoles

Ils répondent aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

TABLE DES MATIERES

Preambule	2
1 - Suivre les tendances démographiques et analyser la production de logements et s'assurer de la satisfaction des besoins identifiés.....	4
Attractivité démographique.....	4
Dynamiques résidentielles et diversité du parc de logements	7
Dynamiques de la construction.....	13
2- Suivre les tendances socio-Economiques	14
Fonctionnement du bassin d'emploi.....	14
Atractivité économique.....	16
3-- Analyser la consommation d'espaces naturels agricoles et forestier	20
Suivi de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers par l'urbanisation à travers l'ampleur et le rythme de l'artificialisation des sols (cf. Rapport triennal d'artificialisation des sols).....	20
Geographie du developpement	23
4- Analyser la Pression sur les équipements et les réseaux.....	24
Adaptaton des équipements publics aux besoins identifiés	24
Adaptation des reseaux (caractere suffisant et efficience).....	27
5- Analyser l'évolution des milieux naturels, ainsi que de l'état de conservation des habitats et especes présents sur la commune.....	29
Suivi de la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau	29
6- analyser la preservation des terres agricoles	31
Evolution des terres agricoles déclarées.....	31
7 - Synthèse.....	33

1 - SUIVRE LES TENDANCES DEMOGRAPHIQUES ET ANALYSER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS ET S'ASSURER DE LA SATISFACTION DES BESOINS IDENTIFIES

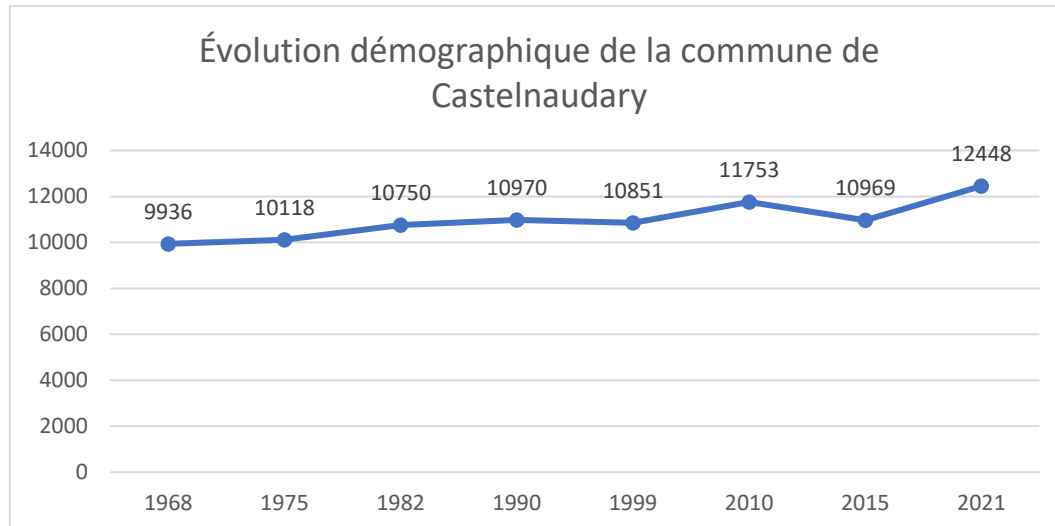
ATTRACTIVITE DEMOGRAPHIQUE

Dans un premier temps, l'analyse se base sur la population municipale recensée par l'INSEE. L'objectif est d'étudier le gain ou la perte de population, en valeur absolue et en pourcentage annuel moyen. Les résultats seront comparés avec les données de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et du territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Cette analyse vise également à évaluer l'attractivité de la commune et à dresser un bilan de l'accueil des nouveaux habitants par rapport aux prévisions démographiques inscrites dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Dans un second temps, l'étude portera sur la variation de la population liée au solde migratoire, toujours à partir des dernières données de l'INSEE. L'objectif est de mesurer le taux de croissance démographique en fonction de ce solde, qu'il soit positif ou négatif. Cette analyse permettra d'évaluer l'attractivité de la commune et d'identifier les facteurs influençant l'évolution de la population municipale de Castelnaudary, qu'ils favorisent une augmentation ou une diminution de celle-ci.

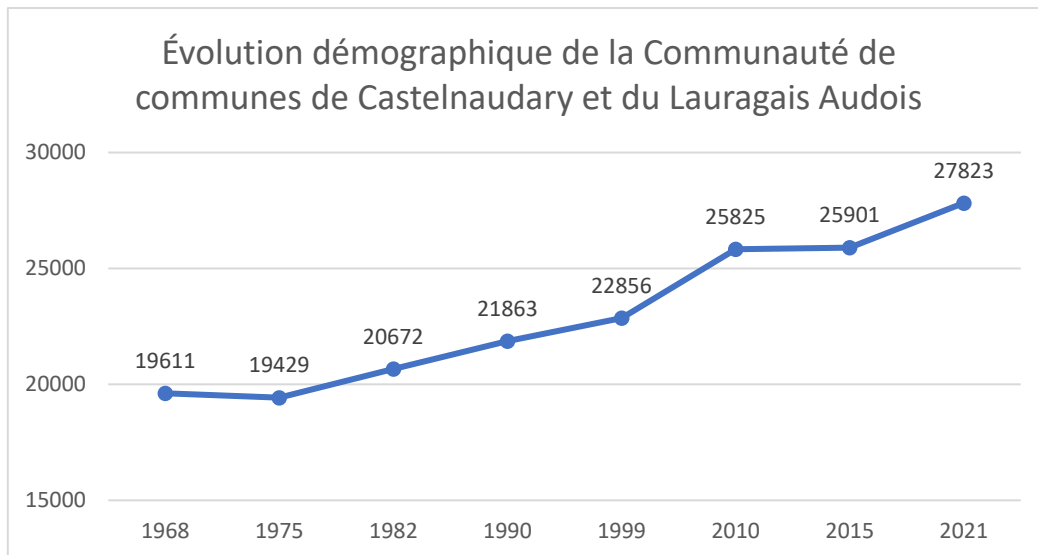
1- Evolution de la population

Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de Castelnaudary, approuvé le 24 janvier 2018, a précédé une période de croissance démographique significative dans la commune. En effet, la population est passée de 10 969 habitants en 2015 à 12 448 en 2021, selon les données de l'INSEE. Cela représente une augmentation de 1 479 habitants, soit une croissance de 13,5 % sur cette période. Ces chiffres témoignent de l'attractivité croissante de Castelnaudary et de l'efficacité des orientations établies par le PLU pour accompagner cette évolution.



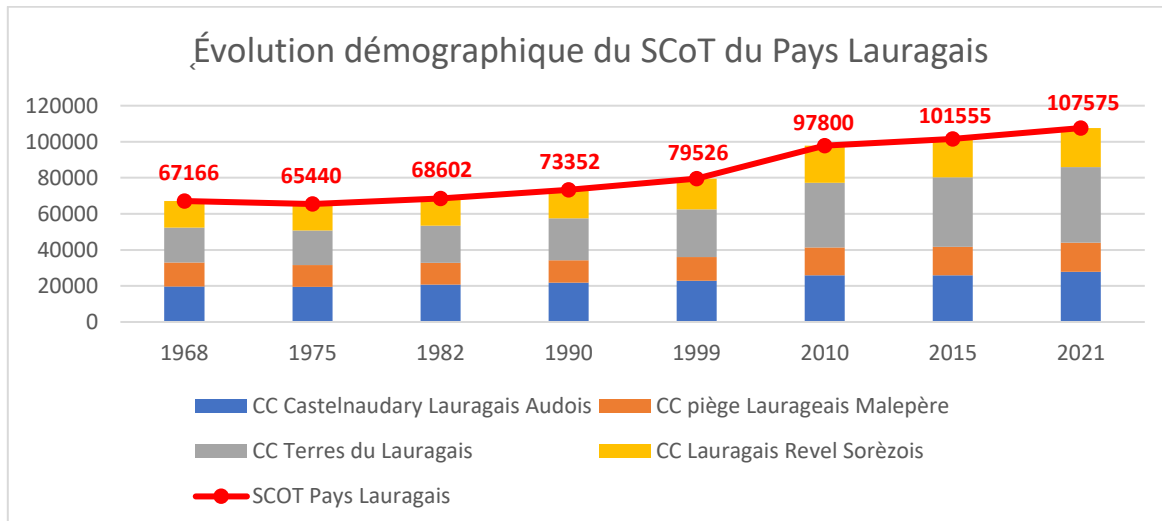
INSEE, 2021

En 2021, la Communauté de communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois comptait 27 823 habitants, contre 25 901 en 2015. Castelnaudary représente ainsi près de 44,7 % de la population totale de l'intercommunalité en 2021, confirmant son rôle de pôle démographique majeur au sein du territoire.



INSEE, 2021

La ville de Castelnaudary s'inscrit dans le périmètre du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays Lauragais. En 2015, ce territoire regroupait 101 555 habitants répartis sur 157 communes. En 2021, il s'est étendu avec l'ajout de 10 nouvelles communes, portant sa population à 107 575 habitants. Entre 2010 et 2020, le territoire a connu une croissance moyenne de 888 habitants par an. En 2021, la Communauté de communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois représentait ainsi près de 26 % de la population totale du SCoT, contre 25,5 % en 2015. Par ailleurs, la population de Castelnaudary représente environ 11,6 % de celle de l'ensemble du SCoT, illustrant l'importance démographique de la commune au sein du territoire élargi.



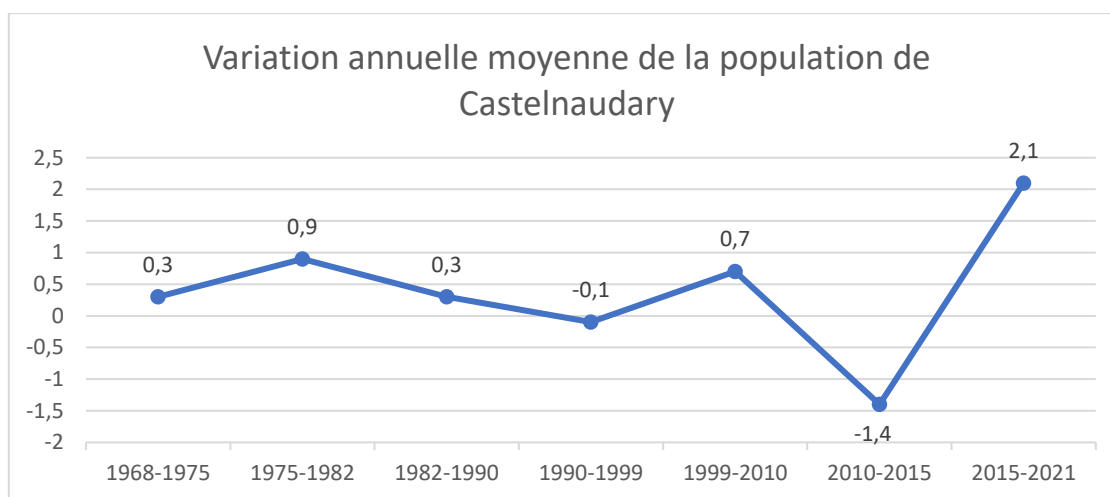
INSEE, 2021

Évaluation avec l'objectif du PLU en vigueur :

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Castelnaudary fixe un objectif démographique de **15 000 habitants**. Selon la tendance actuelle, avec une croissance moyenne de 246,5 habitants par an depuis 2015, la population pourrait atteindre environ **14 666 habitants en 2030**, soit une augmentation de 3 697 habitants par rapport à 2015. Cette progression suggère que l'objectif démographique de la commune sera quasiment atteint d'ici 2030.

2- Variation de la population et solde migratoire

Après une baisse de la population entre 2010 et 2015, la tendance s'est inversée avec une croissance moyenne annuelle depuis 2015. En effet, entre 2015 et 2021, la variation annuelle moyenne a atteint **+2,1 %**, témoignant d'une reprise de la croissance démographique au cours des six dernières années.



INSEE, 2021

Cette croissance démographique est principalement due à un solde migratoire positif de **+2,7 %**, compensant ainsi le solde naturel négatif de **-0,5 %**.

Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

Indicateurs démographiques	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010	2010-2015	2015-2021
Variation annuelle moyenne de la population en %	0.3	0.9	0.9	-0.1	0.7	-1.4	2.1
Du au solde naturel en %	0.1	0	0	-0.2	-0.2	-0.3	-0.5
Du au sol migratoire en %	0.1	0.9	0.3	0.1	0.9	-1.1	2.7

INSEE, 2021

Castelnaudary se distingue comme une commune attractive, comme en témoigne l'augmentation continue du nombre de logements et d'emplois ces dernières années (cf. ci-après).

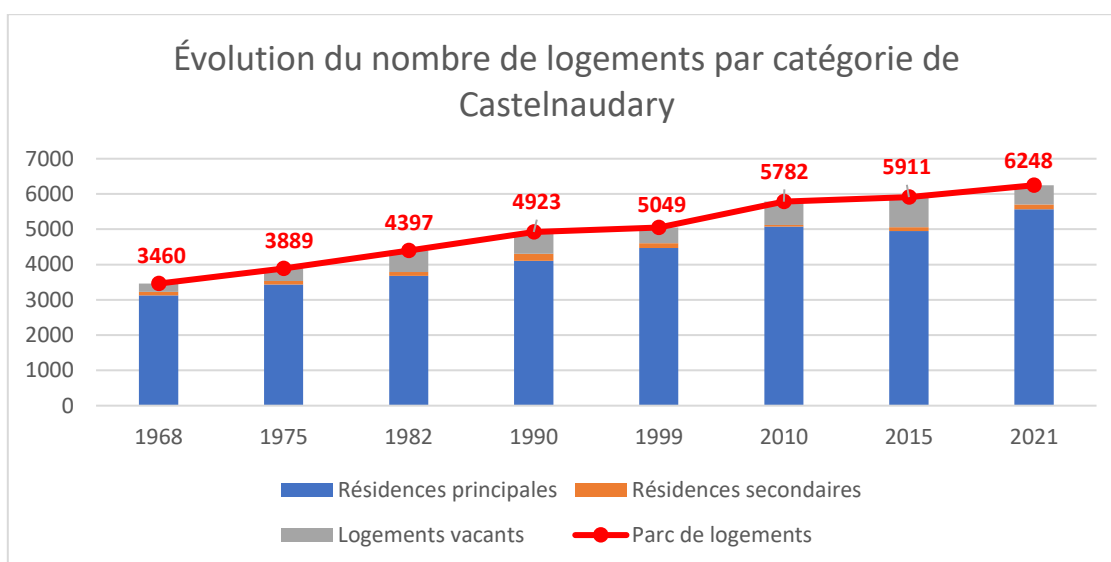
Cette attractivité s'explique notamment par sa position stratégique dans le maillage territorial, qui en fait un pôle urbain aux multiples fonctions (équipements, commerces, bureaux).

Par ailleurs, le développement du nouveau lotissement de la ZAC du Griffoul contribue à l'extension du parc résidentiel et répond à la demande croissante en logements.

DYNAMIQUES RESIDENTIELLES ET DIVERSITE DU PARC DE LOGEMENTS

Selon les données du recensement de l'INSEE, l'objectif est de présenter l'évolution du nombre de logements, du nombre de logements HLM, du nombre de résidences principales en location, ainsi que l'évolution de la typologie des ménages. Ces données seront exprimées en valeur absolue et en pourcentage. Les variations observées seront comparées aux données de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et du territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) afin d'évaluer plus précisément les dynamiques locales.

1- Parc de logements : résidences principales, résidences secondaires et logements vacants

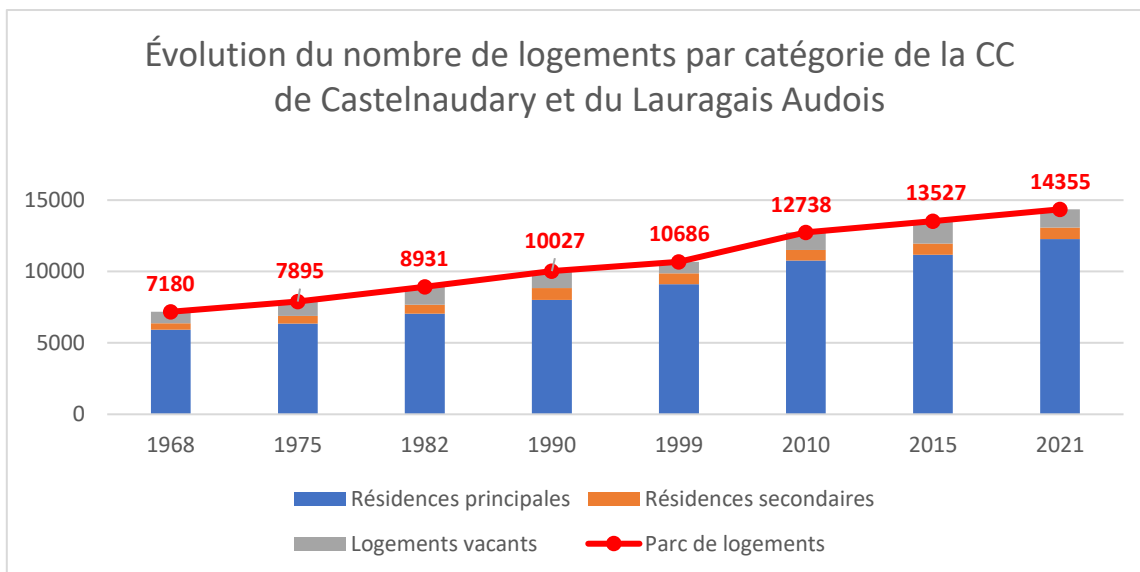


INSEE, 2021

Entre 2015 et 2021, le parc immobilier de Castelnaudary s'est enrichi de 337 logements supplémentaires. La part des résidences principales, qui dominait déjà en 2015 avec 83,7 %, a encore progressé pour atteindre 89,1 % en 2021, soulignant ainsi une hausse significative.

Le nombre de résidences secondaires a lui aussi connu une légère augmentation, passant de 112 unités en 2015 (1,89 %) à 134 en 2021 (2,1 %).

Par ailleurs, le taux de vacance des logements a nettement diminué. En 2021, la commune recensait 546 logements vacants, soit 8,7 % du parc, contre 851 en 2015 (14,3 %). Cette réduction de plus de 305 logements vacants entre 2015 et 2021 témoigne d'une meilleure occupation des logements dans la commune. Ce résultat traduit la réussite de l'objectif 4 du PLU « Affirmer le renouvellement urbain du cœur historique » par la mise en œuvre d'une politique habitat volontariste (PIG / OPAH-RU).

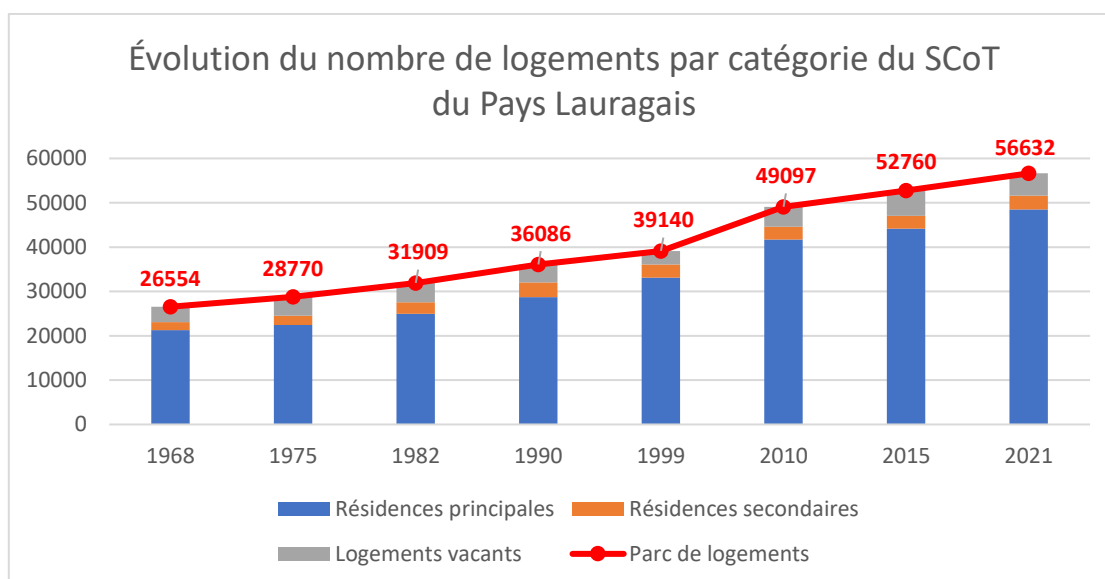


INSEE, 2021

En 2021, la Communauté de communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois comptait 14 355 logements, soit une augmentation de 828 unités par rapport aux 13 527 logements recensés en 2015. Castelnaudary a joué un rôle significatif dans cette croissance, contribuant à hauteur de 337 nouveaux logements sur cette période, soit près de 41 % de la production totale de logements de l'intercommunalité.

La part des résidences principales a également progressé, représentant 85,4 % du parc en 2021, contre 82,5 % en 2015. Le nombre de résidences secondaires est resté relativement stable, avec 816 logements en 2021 (5,7 %), comparé à 797 en 2015 (5,9 %). Bien que leur nombre ait légèrement augmenté, leur part globale dans le parc immobilier a diminué.

Enfin, le nombre de logements vacants a sensiblement baissé. En 2021, l'intercommunalité comptabilisait 1 270 logements vacants (8,8 %), contre 1 561 en 2015 (11,5 %), soit une réduction de 291 unités sur cette période de six ans. Cette diminution illustre une meilleure occupation des logements dans le territoire.



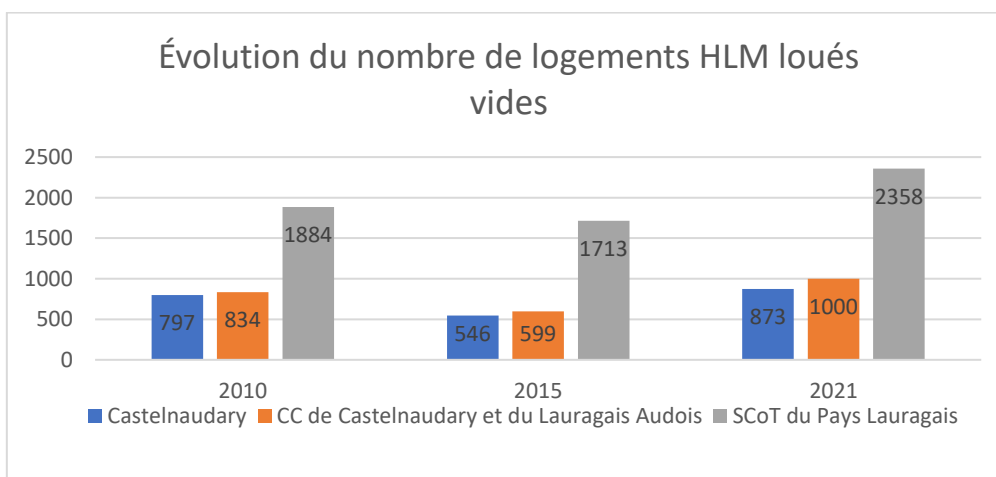
INSEE, 2021

En 2021, le territoire du SCoT du Pays Lauragais comptait 56 632 logements, en hausse par rapport aux 52 760 logements de 2015, ce qui représente une augmentation de 3 872 unités sur la période. Les résidences principales y restent largement majoritaires, représentant 85,6 % du parc en 2021 contre 83,7 % en 2015.

Les résidences secondaires, bien que moins nombreuses, ont également légèrement progressé, atteignant 3 095 logements en 2021 (soit 5,5 % du parc), contre 2 918 en 2015 (5,5 %). Par ailleurs, le taux de vacance a diminué sur le territoire du SCoT : en 2021, on recensait 5 023 logements vacants (8,8 %), contre 5 688 en 2015 (10,8 %), soit une réduction de 665 logements vacants sur six ans.

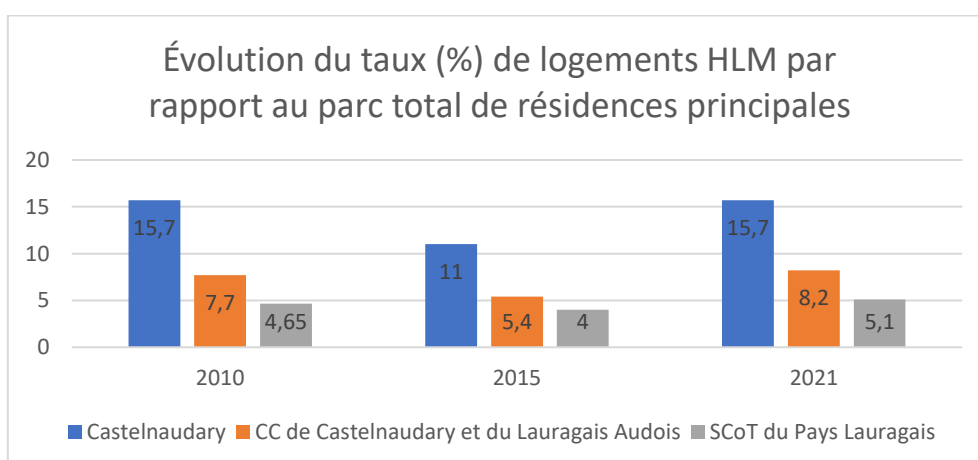
L'augmentation du parc de logements à toutes les échelles reflète l'essor démographique de la région. En 2021, les résidences principales constituent une nette majorité, en hausse par rapport à 2015. Bien que le nombre de résidences secondaires ait lui aussi augmenté, leur part globale reste marginale. Enfin, le nombre de logements vacants a significativement diminué, traduisant une meilleure occupation des logements sur l'ensemble du territoire.

2- Nombre et taux de logements HLM



INSEE, 2021

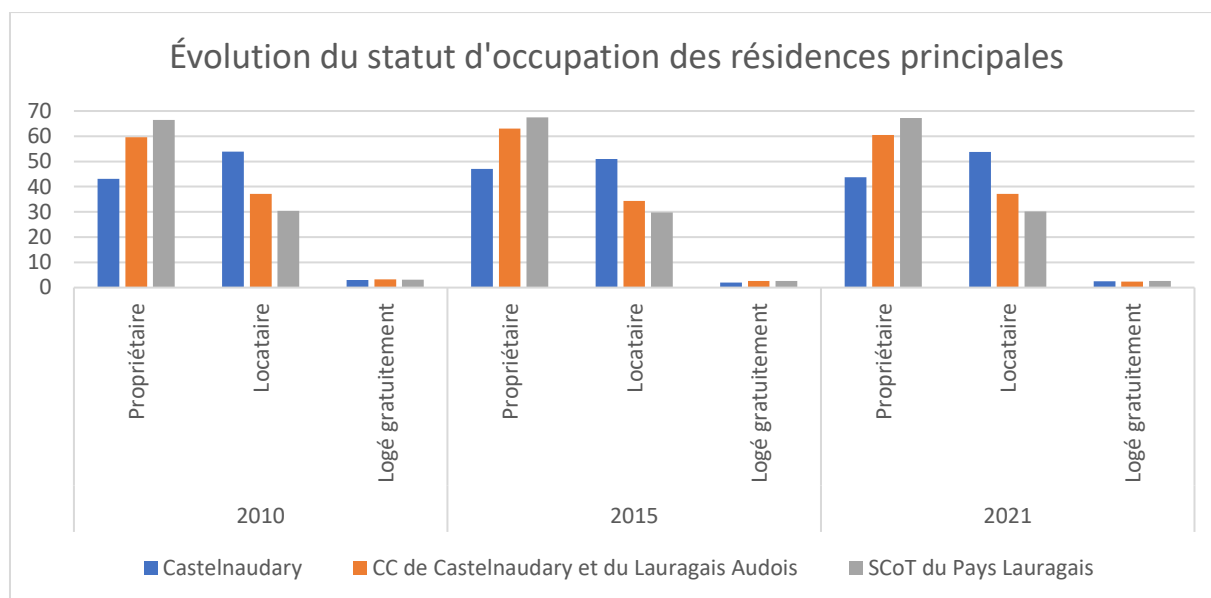
Entre 2010 et 2021, le nombre de logements HLM loués vides a augmenté à toutes les échelles. À l'échelle de la commune de Castelnaudary, les logements HLM loués vides représentent 87,3 % de l'ensemble des logements HLM de l'intercommunalité et 37 % de ceux du territoire du SCoT.



INSEE, 2021

Entre 2010 et 2021, le taux de logements HLM par rapport au parc total de résidences principales est resté globalement stable dans la commune de Castelnaudary, bien qu'une baisse ait été observée en 2015. L'intercommunalité et le territoire du SCoT ont suivi des évolutions similaires, avec une diminution du taux entre 2010 et 2015, suivie d'une hausse jusqu'en 2021. Ainsi, Castelnaudary présente un taux de logements HLM plus élevé dans son parc de résidences principales que celui observé aux échelles de l'intercommunalité et du SCoT.

3- Part des logements locatifs



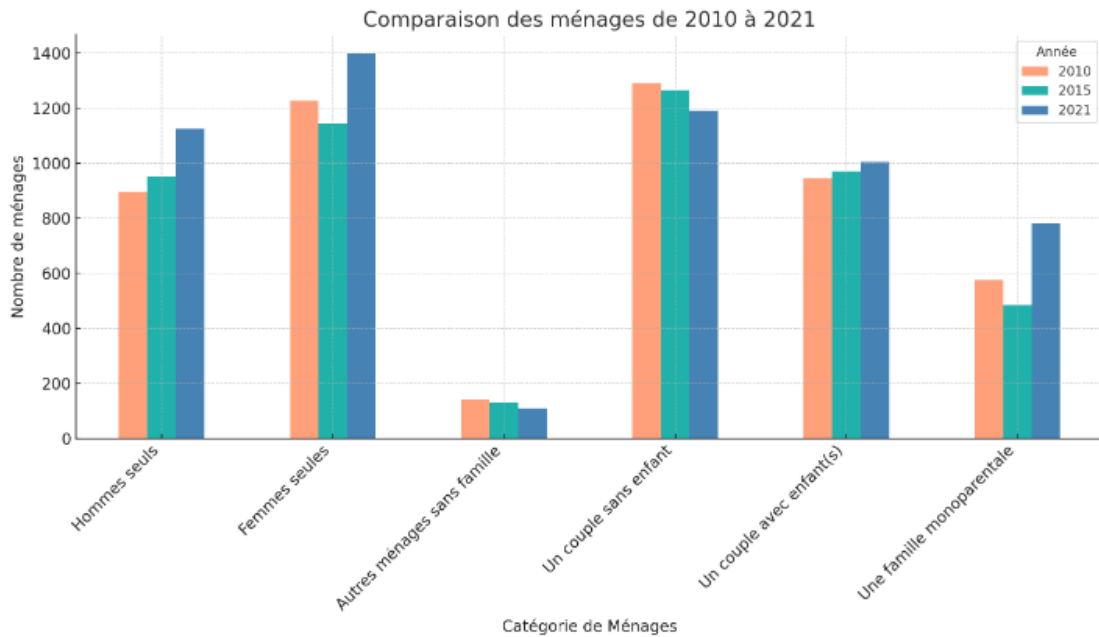
INSEE, 2021

Entre 2010 et 2021, la part des logements locatifs dans la commune de Castelnaudary a légèrement diminué, passant de 53,9 % à 53,8 %. Toutefois, cette proportion reste plus élevée que celle des logements occupés par leurs propriétaires parmi les résidences principales. Il est également à noter une forte progression du nombre de locataires entre 2015 et 2021, avec une augmentation de 471 unités. Cette évolution témoigne de l'atteinte de l'objectif 2 du PADD du PLU, intitulé « *Poursuivre la mixité et la diversité du pôle urbain* », et de son sous-objectif : « *Favoriser la mixité urbaine et veiller à l'équilibre social* ».

Sur le territoire de l'intercommunalité, la part des logements locatifs est restée stable entre 2010 et 2021, soit à 37,1 %, après avoir enregistré une hausse en 2015, où elle s'élevait à 34,4 %. Quant au territoire du SCoT, la part des logements locatifs a également été stable durant cette période, avoisinant les 30 %.

Ainsi, on constate que la part des logements locatifs est supérieure dans la commune de Castelnaudary par rapport aux échelles de l'intercommunalité et du SCoT.

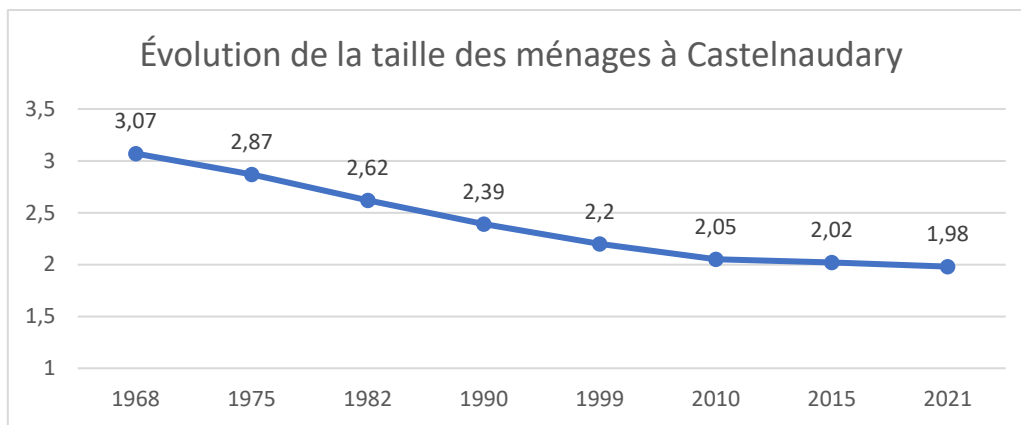
4- Typologie des ménages



NSEE, 2021

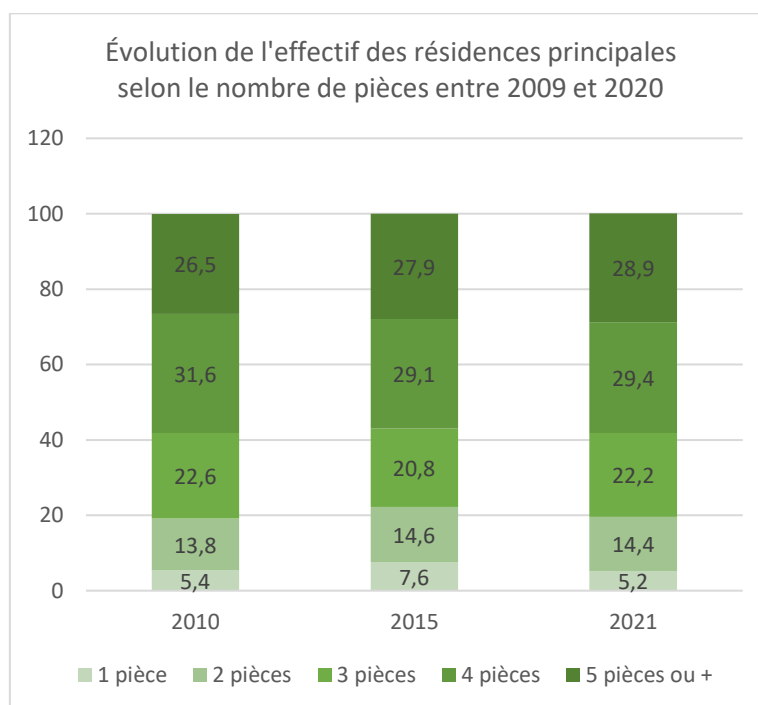
- Ménages d'hommes et de femmes seuls : Ces catégories ont connu une augmentation significative, surtout entre 2015 et 2021 (2 525 ménages, 45% des ménages). Cette hausse pourrait refléter des évolutions sociales et culturelles, telles qu'une plus grande autonomie individuelle ou des changements dans la structure familiale.
- Autres ménages sans famille : Cette catégorie est en diminution constante, indiquant peut-être un mouvement vers des configurations familiales plus stables ou traditionnelles.
- Couples sans enfant : Bien que relativement stables, les ménages de couples sans enfant montrent une légère diminution. Cela peut suggérer un changement dans les préférences des ménages, avec peut-être une envie plus marquée de fonder une famille.
- Couples avec enfant(s) : Cette catégorie reste stable, montrant une légère hausse. Elle semble témoigner de la persistance des modèles familiaux traditionnels au fil des années.
- Familles monoparentales : Cette catégorie présente la plus forte croissance, en particulier entre 2015 et 2021 (782 unités), ce qui pourrait indiquer une augmentation des ménages dirigés par un seul parent, possiblement liée à des taux de divorce ou de séparation en hausse.

Conclusion : Les données révèlent des tendances contrastées, où certains types de ménages (notamment les familles monoparentales et les personnes seules) augmentent, tandis que d'autres, comme les ménages sans famille ou les couples sans enfants, diminuent légèrement. Ces évolutions peuvent être le reflet de transformations économiques, culturelles et sociales au sein de la société.



INSEE, 2021

En analysant les tendances de la composition des ménages à Castelnaudary, on observe une augmentation des ménages d'une seule personne, ce qui a conduit à une diminution de la taille moyenne des ménages depuis 1968. Cependant, cette tendance semble s'être stabilisée ces dernières années, atteignant une taille moyenne de 1,98 personne par ménage en 2021.



INSEE, 2021

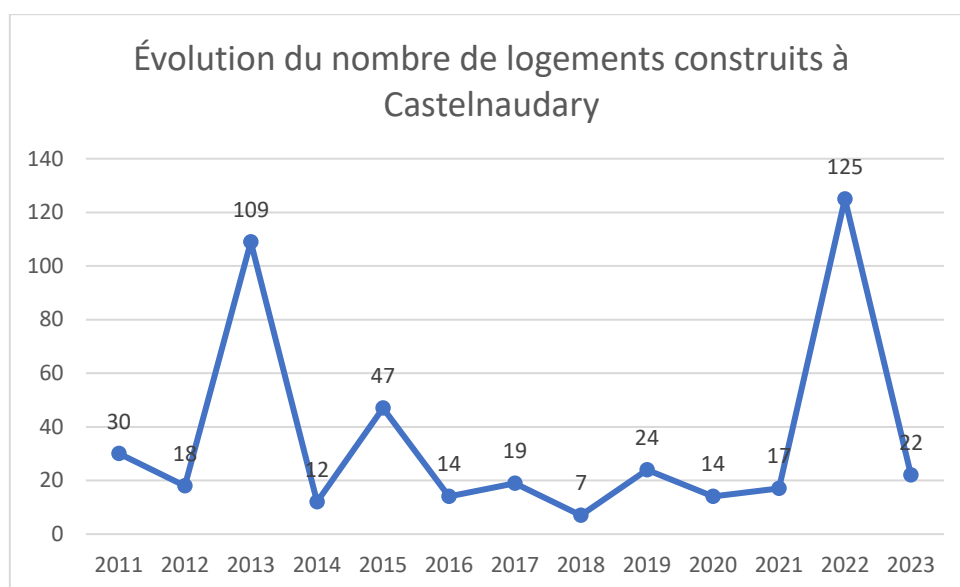
Bien que la taille des ménages continue de diminuer, la majorité des résidences à Castelnaudary sont des T4 ou plus, représentant 58,3 % des résidences principales. Cette proportion est restée stable depuis les années 2010.

Ainsi, la commune constate un phénomène de desserrement des ménages, avec des logements de moins en moins adaptés à leurs besoins.

DYNAMIQUES DE LA CONSTRUCTION

La première étape de cette analyse consiste à examiner les logements commencés, en utilisant les données de SITADEL fournies par le Ministère en charge du développement durable. L'objectif est d'établir la moyenne annuelle de production de logements. Cette analyse sera enrichie par le nombre de nouveaux logements autorisés, basé sur les permis de construire délivrés par la commune. Enfin, la moyenne ainsi calculée sera comparée au rythme de production observé avant l'approbation du PLU.

Analyse du rythme de production des logements



SITADEL, registre communal, 2024

En analysant les données de SITADEL, complétées par le registre d'urbanisme communal, il apparaît qu'entre 2011 et 2023, 458 logements ont été construits dans la commune de Castelnaudary. Deux pics de construction sont à noter, en 2013 et en 2022, correspondant à des permis de construire groupés déposés dans la ZAC des Vallons du Griffoul.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Castelnaudary fixe un objectif de production de logements d'ici 2030, prévoyant la construction de **2 361 logements au total, dont 1 959 en construction neuve**.

Ainsi, les objectifs du PLU sont supérieurs au nombre de logements construits entre 2016 et 2023, ainsi qu'aux projections pour 2030. En effet, durant la période de 2016 à 2023, 242 nouveaux logements ont été réalisés. Si cette tendance se poursuit, on pourrait s'attendre à la construction de 454 nouveaux logements d'ici 2030. Cela représente un écart de 1 505 logements entre les objectifs du PLU et les logements réellement construits sur le territoire communal.

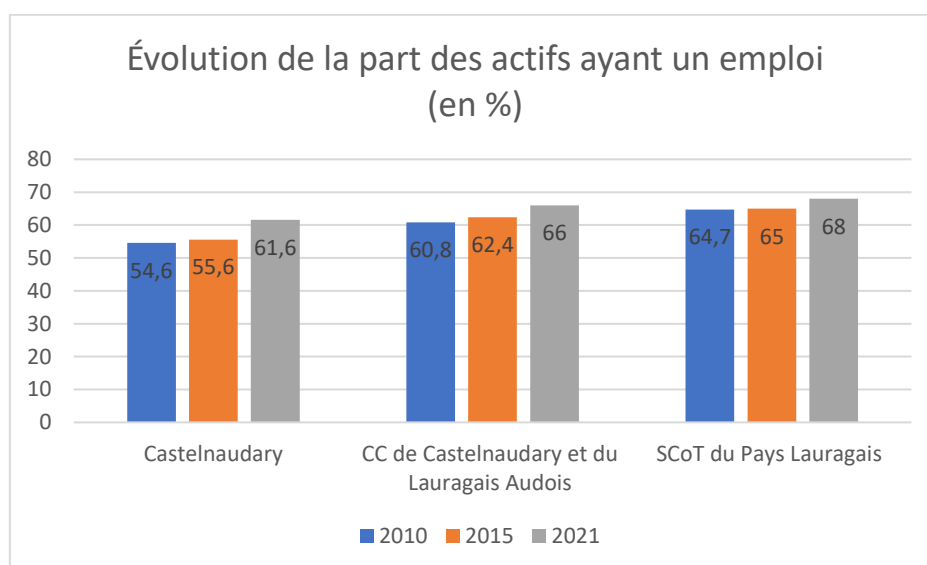
2 SUIVRE LES TENDANCES SOCIO-ECONOMIQUES

FONCTIONNEMENT DU BASSIN D'EMPLOI

Dans un premier temps, il s'agit d'analyser le nombre d'actifs de la commune, selon le recensement de la population réalisé par l'INSEE. L'objectif est de visualiser la variation du nombre d'actifs, en valeur absolue et en pourcentage par rapport à la population totale. Ce pourcentage sera comparé à ceux de l'EPCI et du territoire du SCoT. L'analyse visera également à évaluer la part des habitants disposant d'un emploi et le statut professionnel des résidents de Castelnaudary, afin d'adapter la typologie des logements et l'offre en équipements aux besoins identifiés.

Dans un second temps, nous examinerons le taux de chômage des actifs résidant dans la commune, toujours selon le recensement de la population. L'objectif est de montrer la variation du pourcentage d'actifs au chômage par rapport au total des actifs, avec une comparaison des résultats pour l'EPCI et le territoire du SCoT. Cette analyse permettra d'évaluer la part des habitants au chômage et d'analyser la potentielle précarité des résidents de Castelnaudary, afin d'ajuster la typologie des logements et l'offre en équipements aux besoins identifiés.

1- Nombre d'actifs de la commune



INSEE, 2021

Le graphique montre l'évolution de la part des actifs ayant un emploi en 2010, 2015 et 2021, pour Castelnaudary, la Communauté de Communes (CC) de Castelnaudary et du Lauragais Audois, et le SCoT du Pays Lauragais.

Analyse par entité :

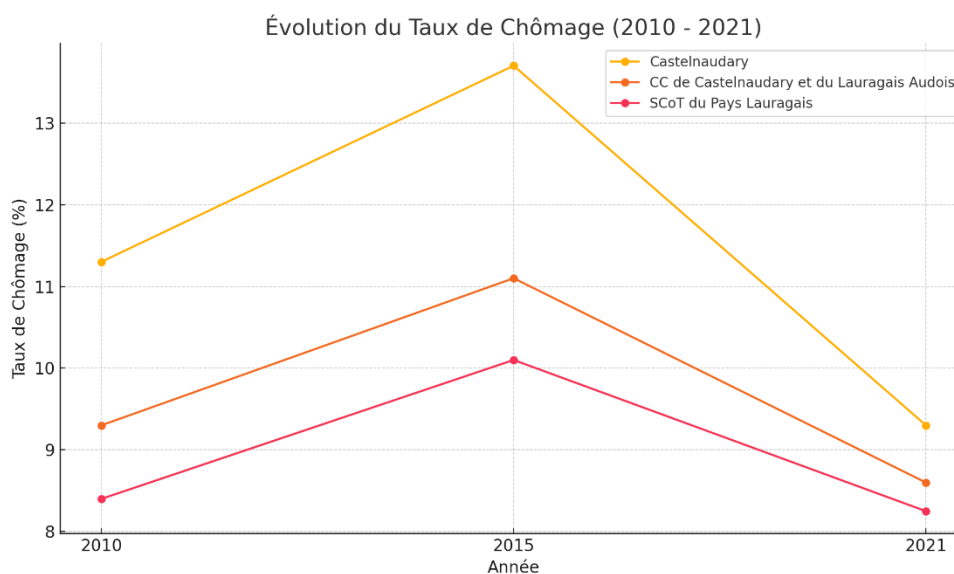
- **Castelnaudary** : La part des actifs ayant un emploi augmente de 54,6 % en 2010 à 55,6 % en 2015, puis à 61,6 % en 2021. Cela montre une progression régulière dans la commune.
- **CC de Castelnaudary et du Lauragais Audois** : La part des actifs avec un emploi passe de 60,8 % en 2010 à 62,4 % en 2015, puis à 66 % en 2021, également en hausse continue.
- **SCoT du Pays Lauragais** : La part passe de 64,7 % en 2010 à 65 % en 2015, pour atteindre 68 % en 2021, indiquant une croissance similaire.

Comparaison :

- **Progression** : À chaque échelle (commune, intercommunalité, et SCoT), la part des actifs en emploi progresse de manière régulière entre 2010 et 2021.
- **Disparités** : La commune de Castelnaudary présente un taux d'actifs ayant un emploi plus bas que ceux de l'intercommunalité et du SCoT, mais l'écart se réduit au fil du temps.

En résumé, ce graphique montre une amélioration de l'emploi dans chaque entité, bien que Castelnaudary reste légèrement en dessous des moyennes intercommunales et régionales. Cela pourrait indiquer un besoin pour Castelnaudary de développer davantage son marché de l'emploi pour rattraper les niveaux d'emploi des autres zones.

2- Taux de chômage des actifs résidant sur la commune



INSEE, 2021

Entre 2010 et 2021, le taux de chômage a d'abord augmenté dans les périmètres étudiés, avant de connaître une amélioration significative après 2015. À Castelnaudary, le taux est passé de 11,3 % en 2010 à 13,7 % en 2015, puis a diminué à 9,3 % en 2021. Dans la communauté de communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois, le taux a augmenté de 9,3 % à 11,1 % avant de descendre à 8,6 % en 2021. Le SCoT du Pays Lauragais, avec un taux de chômage passant de 8,4 % à 10,1 % entre 2010 et 2015, a légèrement baissé à 8,25 % en 2021, affichant le taux le plus bas.

Durant la période 2010-2015, toutes les régions ont connu une hausse du chômage, probablement due à des difficultés économiques. En revanche, de 2015 à 2021, toutes les zones ont affiché une baisse, avec Castelnaudary enregistrant la plus forte diminution. En termes de variations, entre 2010 et 2021, Castelnaudary a vu son taux de chômage réduit de 2 points, la CC de Castelnaudary et du Lauragais Audois de 0,7 point, et le SCoT du Pays Lauragais de seulement 0,15 point, bien que ce dernier reste le plus faible.

En conclusion, la période étudiée montre une augmentation du chômage suivie d'une reprise notable à partir de 2015, avec Castelnaudary bénéficiant des plus fortes améliorations, tandis que le SCoT du Pays Lauragais se distingue par sa stabilité et son taux le plus bas.

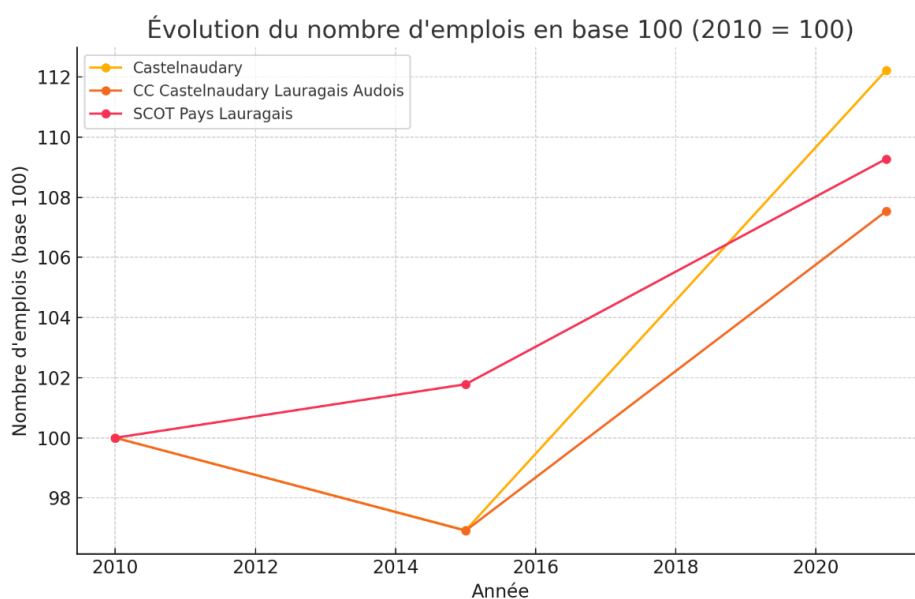
ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

Dans un premier temps, nous examinerons les emplois disponibles dans la commune, en nous basant sur le recensement de la population effectué par l'INSEE. L'objectif est de visualiser l'évolution du nombre d'emplois à Castelnaudary, qu'il s'agisse d'augmentations ou de diminutions, en valeur absolue ainsi qu'en pourcentage annuel moyen, tout en le comparant à la croissance démographique annuelle moyenne. De plus, cette analyse permettra de mieux comprendre l'évolution de l'offre d'emploi dans la commune.

Dans un second temps, nous nous pencherons sur la concentration de l'emploi dans la commune, toujours selon les données du recensement de l'INSEE. L'objectif ici est de visualiser les variations du taux de concentration des emplois, qu'elles soient à la hausse ou à la baisse, en établissant un lien entre le nombre d'emplois et les actifs résidant à Castelnaudary. Cette analyse contribuera également à une meilleure compréhension de l'évolution de l'offre d'emploi dans la commune.

Enfin, nous aborderons le nombre d'établissements actifs, selon les données fournies par l'INSEE. L'objectif sera d'analyser l'évolution de la création ou de la fermeture d'établissements actifs, qui génèrent des emplois dans la commune, en fonction des différents secteurs d'activité. En outre, il s'agira d'évaluer quels secteurs sont porteurs et attractifs à Castelnaudary.

1- Evolution du nombre d'emplois



INSEE, 2021

Castelnaudary : Après une légère baisse entre 2010 et 2015 (descendant légèrement sous la base 100), Castelnaudary a ensuite connu une forte croissance jusqu'en 2021, dépassant la valeur de départ de 2010. Cette hausse suggère un redressement et une expansion économique marquée entre 2015 et 2021.

CC Castelnaudary Lauragais Audois : Le nombre d'emplois suit une tendance similaire, avec une baisse modérée entre 2010 et 2015, suivie d'une augmentation en 2021. Cela pourrait indiquer que cette communauté a connu des défis économiques au début de la décennie, mais a par la suite réussi à dépasser le niveau de 2010.

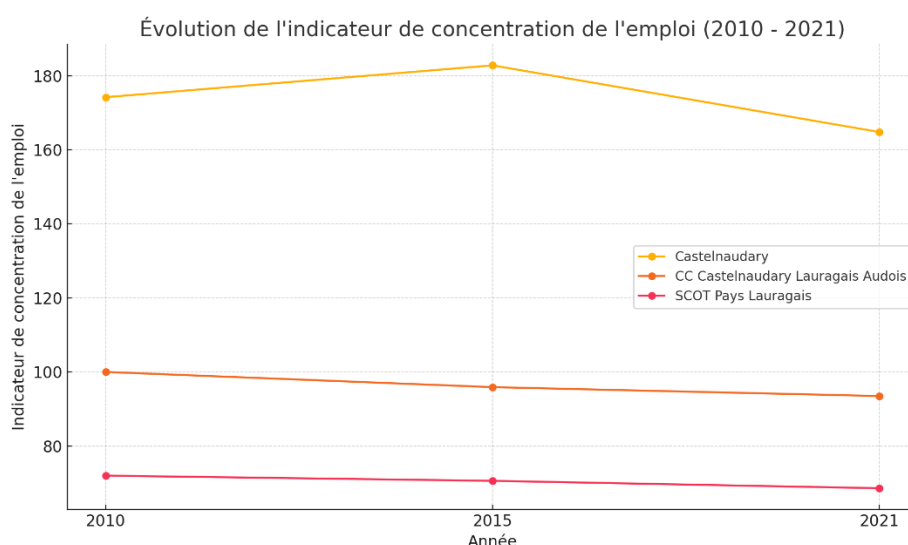
SCOT Pays Lauragais : Cette région montre une croissance plus constante par rapport aux deux autres. Malgré une légère hausse entre 2010 et 2015, sa progression entre 2015 et 2021 est plus linéaire et régulière, suggérant une croissance stable et continue de l'emploi dans cette zone.

En résumé, l'ensemble des zones a retrouvé ou dépassé les niveaux d'emploi de 2010, indiquant une tendance générale de croissance économique sur le long terme malgré des variations à court terme. Cette croissance économique démontre de l'efficacité de la politique menée en lien avec l'axe 2 du PADD du PLU « Soutenir le projet économique local autour d'une économie plurielle ».

2- Indicateur de concentration de l'emploi

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident.

Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.



INSEE, 2021

En 2010, Castelnaudary affiche un indicateur élevé de 174,2, indiquant une forte concentration de l'emploi par rapport aux autres zones.

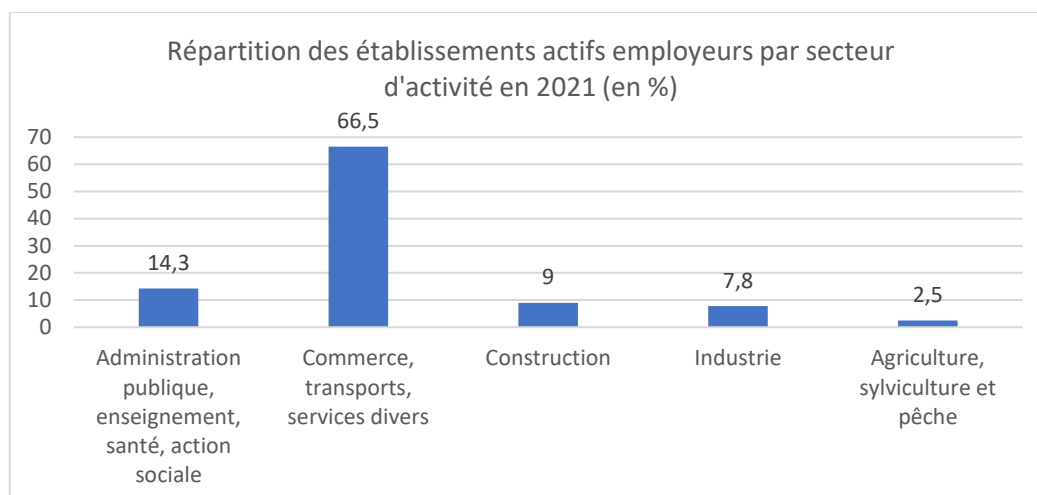
Cet indicateur progresse jusqu'en 2015, atteignant 182,8, ce qui peut refléter une augmentation de l'activité économique ou de l'emploi dans cette commune.

Cependant, une diminution significative est observée en 2021, où l'indicateur tombe à 164,8. Cette baisse pourrait indiquer un ralentissement économique ou une dispersion accrue de l'emploi vers d'autres zones, soit en raison d'une perte d'attractivité, soit d'une saturation des emplois locaux.

Castelnaudary maintient une forte concentration de l'emploi jusqu'à 2015, mais voit son attractivité relative diminuer en 2021. Ce changement pourrait être le reflet d'une saturation du marché de l'emploi ou d'une répartition plus équilibrée de l'emploi dans la région.

Dans l'ensemble, les trois zones montrent une tendance à la baisse de l'indicateur de concentration de l'emploi. Cela suggère un mouvement vers une décentralisation des emplois ou une croissance des opportunités dans des zones voisines, offrant ainsi une répartition plus équilibrée des emplois dans la région.

3- Nombre d'établissements actifs

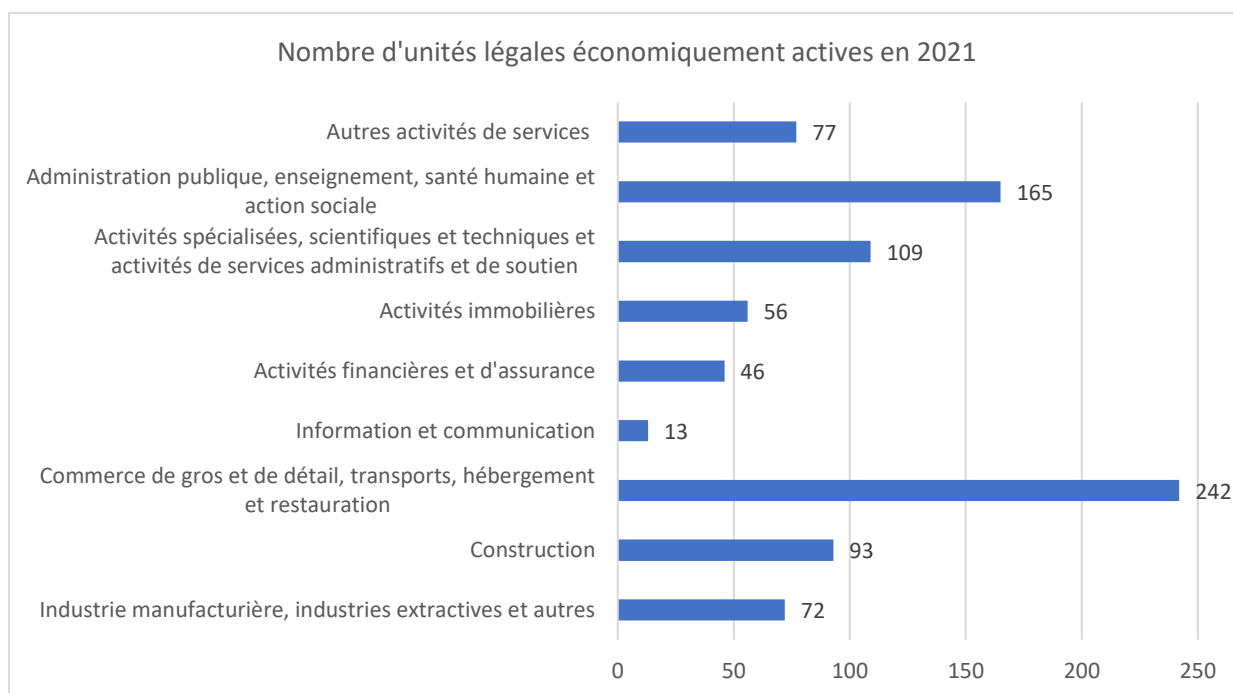


INSEE, 2021

Analyse sectorielle :

- Commerce, transports, et services divers : Dominant avec 66,5% des établissements, ce secteur est au cœur de l'économie locale, indiquant une forte demande en services et commerce de proximité.
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale : À 14,3%, ce secteur soutient la population avec des emplois stables et des services essentiels.
- Construction : Avec 9%, une part significative, suggérant une activité de construction dynamique, peut-être liée à une croissance régionale.
- Industrie : Modeste à 7,8%, représentant une petite base industrielle.
- Agriculture, sylviculture et pêche : Très faible à 2,5%, indiquant un faible ancrage agricole.

Cette répartition des établissements par secteur montre une économie majoritairement orientée vers les services et le commerce, avec un soutien des secteurs de l'administration publique et de la construction. Cette configuration est typique d'une région en croissance, où les services et le commerce assurent une grande part de l'emploi, soutenus par une construction dynamique et une industrie modérée.



INSEE, 2021

En 2021, par secteur :

- Commerce, transports, hébergement et restauration (242 unités) : Principal secteur, montrant une forte dynamique dans les services commerciaux et touristiques ;
- Administration publique, enseignement, santé (165 unités) : Secteur clé offrant des services essentiels et des emplois stables ;
- Services spécialisés et techniques (109 unités) : Forte présence, renforçant l'économie avec des compétences techniques et administratives ;
- Construction (93 unités) : Secteur actif, probablement lié à des projets de croissance immobilière.
- Industrie (72 unités) : Base industrielle modérée, soutenant la diversité économique.

L'économie est principalement orientée vers les services et le commerce, avec un appui significatif des secteurs publics et techniques, reflétant une structure économique diversifiée mais surtout centrée sur les services.

3 - ANALYSER LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIER

SUIVI DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS PAR L'URBANISATION A TRAVERS L'AMPLEUR ET LE RYTHME DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS (CF. RAPPORT TRIENNAL D'ARTIFICIALISATION DES SOLS)

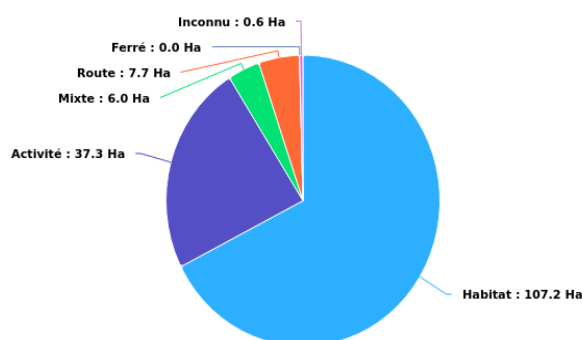
Les surfaces des terrains bâtis sont recensées d'après le registre des permis de construire de la commune de Castelnaudary, qui assure la compétence en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme. L'objectif est de géolocaliser les permis de construire pour évaluer le nombre d'hectares consommés chaque année et à l'horizon du PLU, et de les comparer aux prévisions du document d'urbanisme. Cette analyse vise également à déterminer la taille moyenne, en hectares, des parcelles nouvellement artificialisées.

En outre, il s'agit de calculer la consommation foncière, selon les types d'espaces concernés et en moyenne annuelle. Enfin, la consommation foncière par habitant doit être évaluée en mettant en relation le nombre d'hectares consommés avec le nombre de nouveaux habitants sur la même période. Ce suivi de la consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) a été réalisé dans le cadre du Bilan Triennal.

Evaluation de la consommation foncière

Sur la base des données issues du portail de l'artificialisation et avec l'appui du rapport triennal de l'artificialisation, la commune de Castelnaudary a pu évaluer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF).

Destinations de la consommation d'espace de Castelnaudary entre 2011 et 2022 (en ha)



Source : Fichiers fonciers au 1er janvier 2023 (Cerema)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2011/2020	2021	2022	2021/2022	2011/2022
Habitat	73,7	2,9	3,7	2,8	7,3	4,1	0,5	5,1	2,1	1,4	103,6	1,3	2,3	3,6	107,2
Activité	18,1	0,3	0,1	6,9	1,1	7,2	0	0,4	0,2	2,4	36,7	0,7	0	0,7	37,3
Mixte	5,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0	0,4	0	0	0	6	0	0	0	6
Route	5,8	0,3	0	0	0	0,9	0	0	0,1	0,5	7,6	0	0,1	0,1	7,7
Ferré	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inconnu	0,6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,6	0	0	0	0,6
Total	103,3	3,6	4	9,9	8,5	12,1	0,9	5,6	2,3	4,3	154,5	2	2,4	4,4	158,8

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) entre 2011 et 2020 s'élève à 154,5 hectares, répartie comme suit :

- En 2011, 103,3 hectares ont été consommés, représentant 66 % de la période 2011-2020.
- La vocation résidentielle prédomine avec 103,6 hectares consommés (dont 73,7 hectares en 2011), soit 67 % de la consommation totale d'ENAF pour cette période. À noter que la ZAC « Vallons du Griffoul » (28 hectares) semble être comptabilisée en 2011, avec des travaux débutant le 28 janvier de cette année-là.
- La vocation économique, quant à elle, représente 36,7 hectares, soit 23,8 % de la consommation entre 2011 et 2020.

Sur cette période, la consommation moyenne annuelle d'ENAF est de 15,45 hectares. Cependant, les premières données de 2021-2030 montrent une nette diminution, avec une consommation moyenne annuelle de 2,2 hectares pour 2021-2022, soit 14,24 % de la moyenne observée entre 2011 et 2020. Cette tendance devra être confirmée par une analyse sur une période plus étendue.

Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) et évolution démographique :

Entre 2011 et 2020, la consommation d'ENAF sur la commune de Castelnaudary a été estimée à 0,25 hectare par habitant supplémentaire, avec 630 nouveaux habitants durant cette période (de 11 753 en 2010 à 12 448 en 2021). En comparaison, le PLU indique une consommation d'ENAF de 0,34 hectare par habitant entre 2006 et 2016, témoignant d'une baisse de la consommation par habitant ces dernières années.

Consommation par rapport aux prévisions du PLU :

1. Objectifs économiques du PADD :

- *Conforter les secteurs d'activités, soutenir les agro-industries et le pôle économique près de l'A61.*
Les objectifs du PADD ont été suivis par le développement structuré des secteurs urbains et économiques, notamment au sud de la ville avec le PRAE Nicolas Appert.
- *Développer le Parc d'Activités Régional de Villelongue et les zones d'En Matto et Méric.*
Les activités économiques au sud de la ville se sont étendues, soutenues par les zones En Matto et De Méric. Cependant, la zone AUx au nord n'a pas encore été développée.

2. Axes de développement durable :

- *Encadrer l'urbanisation et préserver les paysages agricoles.*
L'urbanisation s'est concentrée au sud de la RD6113, protégeant les paysages au nord et limitant l'expansion le long de la RD 624 et la RD 6. De plus, les quartiers d'En Touzet et de La Tour se sont densifiés en conformité avec les réseaux d'infrastructure.
- *Promouvoir des projets intégrés comme l'écoquartier des Vallons du Griffoul.*
La ZAC des Vallons du Griffoul a connu un développement significatif avec des logements variés et des services. Des aménagements sont prévus au secteur de Narcissou près du Canal du Midi.
- *Encourager une densité moyenne de 25 logements/hectare (au lieu de 19 logements/hectare des années précédentes).*
A ce jour, la densité moyenne des logements produits entre 2018 et ce jour s'élève à 21 logements par hectare, accusant ainsi un léger retard sur les objectifs fixés par le PADD. Toutefois, cette densité moyenne s'élève à 24,4 logements par hectare entre 2020 et 2022, signe de la volonté de densification de la production de logements sur la commune. Notons que 192 logements se concentrent sur la ZAC des Vallons de Griffoul pour une densité moyenne de 47 logements par hectare. Cette tendance devrait se poursuivre dans la mesure où des transactions immobilières récentes (compromis de vente en cours) ont confirmé le lancement de projets supplémentaires sur le secteur de la ZAC Les Vallons du Griffoul.

- *Favoriser la mixité urbaine et veiller à l'équilibre social*
La diversification du parc de logements se met en œuvre, notamment au droit du quartier des Vallons de Griffoul, lequel concentre la majeure partie de la production de logements (80 logements individuels groupés, 73 logements collectifs et 39 logements individuels purs).
- *Le renouvellement des quartiers urbains existants, entre autres le quartier des Fontanilles, et le secteur Contresty.*
Le quartier des Fontanilles a été renouvelé, notamment grâce à la modernisation des équipements publics, comme la reconstruction du collège des Fontanilles et la réhabilitation des logements sociaux. Cette initiative fait partie d'un programme global de requalification du quartier.
Le secteur Contresty est actuellement en cours de renouvellement urbain. La Commune a finalisé les acquisitions de cet ilot et mène des réflexions pour la réalisation d'un aménagement (projets de démolition/ équipement public/réhabilitation par des porteurs de projet).

Conclusion du suivi du PADD :

Le développement de Castelnaudary respecte les orientations du PADD, avec une progression notable dans les secteurs résidentiels et économiques.

Suivi des objectifs des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

1. Sites en cours de développement :

- *Griffoul* : La ZAC des Vallons du Griffoul progresse, renforçant le développement résidentiel et économique.
- *PRAE Nicolas Appert* : Le projet SOCAMIL a été finalisé, et d'autres développements sont en cours.

2. Sites en attente de développement :

- Les sites de Sainte-Catherine, Picotis (permis d'aménager en 2023, PC à venir), Loudes, En Tourre (PC en cours), et Meric n'ont pas encore connu de réalisation significative.
- Narcissou : Modification n°3 du PLU en cours permettant d'engager une étude globale du secteur, afin de définir le cadre du développement de ce futur quartier stratégique, en tenant compte de sa situation en entrée de ville, de sa limite nord-est dessinée par le Canal du Midi, de l'équipement structurant défini par l'espace Donadery, du nécessaire lien à créer entre ce secteur et les quartiers environnants, du tissu existant, d'un développement programmé de la commune – en lien notamment avec l'urbanisation de la ZAC « Les Vallons du Griffoul ».

Conclusion sur le suivi des OAP :

La plupart des projets d'aménagement pour atteindre les objectifs sont en cours de réalisation, avec Griffoul et PRAE Nicolas Appert comme les secteurs les plus avancés. Ces projets contribuent activement au développement résidentiel et économique de la commune.

L'objectif est de déterminer la surface encore urbanisable dans les zones urbaines et à urbaniser du PLU.

Méthodologie pour les espaces libres :

1. Identifier les espaces libres indiqués dans le PLU en vigueur.
2. Retrancher les surfaces déjà couvertes par des permis de construire autorisant de nouvelles constructions au sein de ces espaces.
3. Ajouter les espaces non bâtis identifiés sur les parcelles non urbanisées.
4. Différencier les zones de densification et d'extension en fonction de l'enveloppe urbaine.
5. Calculer les surfaces restantes.

Méthodologie par type de vocation : Cette approche est appliquée de manière similaire pour chaque vocation (résidentielle, équipement, et économique).

Foncier libre du PLU (113.29 ha dont 18.62 en zone AU0)

Vocation	Densification*	Extension		Total
	Total	Total	Dont AU0	
Résidentiel	22,84	37,22	3,55	60,06
Économique	38,99	62,98	10,41	101,98
Équipement	10,21	13,09	4,66	23,30
Total	72,05	113,29	18,62	185,34

*Les espaces libres en densification n'entrent pas dans la comptabilité de la consommation d'ENAF conformément à la loi CLER. Cela inclut les parcelles situées dans l'espace urbanisé existant, ainsi que celles ayant fait l'objet d'un Permis d'Aménager, d'une Déclaration Préalable de division ou d'une intégration dans une Zone d'Aménagement Concertée. Bien que ces parcelles puissent être mobilisées, elles ne seront pas prises en compte dans les objectifs de compatibilité avec la loi CLER. Seules les parcelles situées en extension seront comptabilisées.

L'analyse des secteurs en extension est réalisée avec la plus grande rigueur : tout espace situé à l'extérieur de l'enveloppe urbaine resserrée (critère 50/50) est ainsi considéré comme étant en extension. Il est néanmoins envisageable de requalifier un espace en extension en espace de densification (non consommateur d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, ENAF).

Cette stricte analyse ouvre une fenêtre de travail avec les services de la DDTM. Effectivement, il pourrait être envisageable de requalifier un espace en extension en espace de densification (non consommateur d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, ENAF). Pour cela, la question suivante se pose : Quelle surface maximale (2000m² / 6000m² / 1ha) la DDTM considère-t-elle comme un espace non consommateur d'ENAF au sein de l'espace urbanisé ?

L'analyse du potentiel de densification dans les tissus urbains existants a mis en évidence une surface de 22,84 hectares pour le développement résidentiel, 38,99 hectares pour le développement économique et 10,21 hectares pour les équipements, portant ainsi les capacités de densification du PLU à un total de 72,05 hectares.

En 2024, le PLU dispose également d'un potentiel d'extension relativement confortable de 113,29 hectares. Toutefois, il est important de noter que 16,5 % de ce potentiel est qualifié de « fermé », correspondant aux zones AU0.

Il conviendra de mener une réflexion avec les services de l'Etat sur ces 113,29 ha (maitrise foncière, probabilité de mutabilité) et d'évaluer l'insertion de projet structurant comme l'extension du PRAE Nicolas APPERT (intégrée à la liste principale des projets d'envergure régionale).

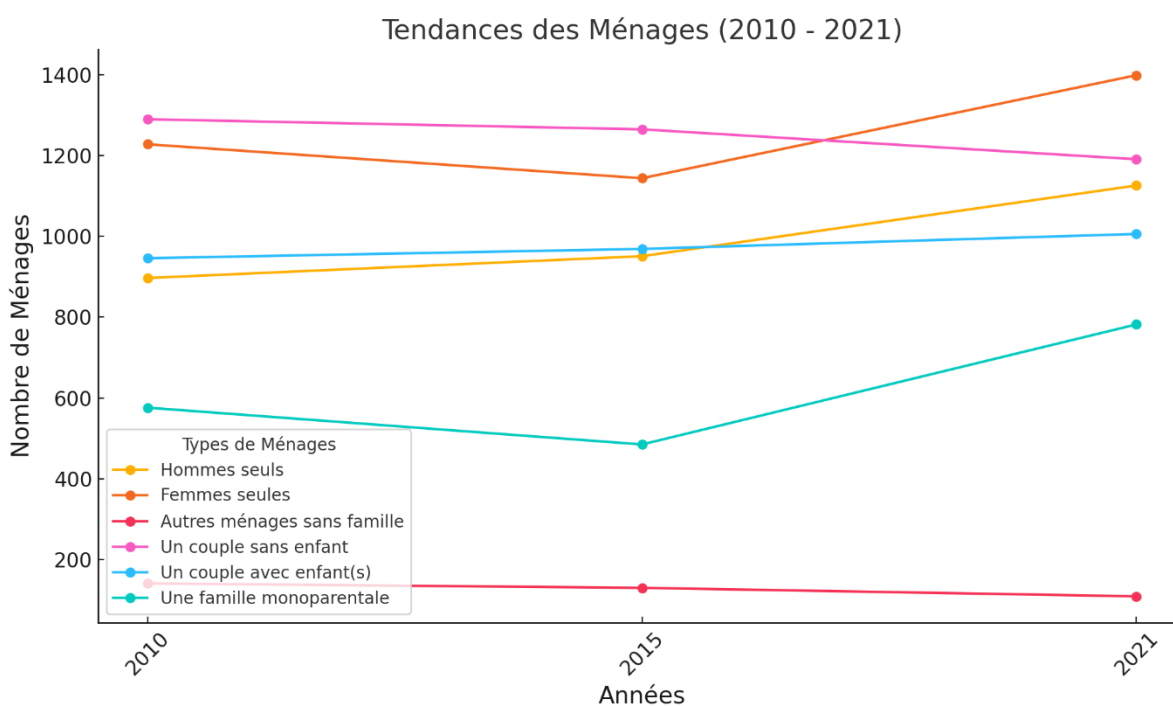
4 ANALYSER LA PRESSION SUR LES EQUIPEMENTS ET LES RESEAUX

ADAPTATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS AUX BESOINS IDENTIFIES

Dans un premier temps : Analyse de la typologie des ménages selon le recensement de la population réalisé par l'INSEE. L'objectif est d'évaluer l'évolution des ménages par catégorie afin de mieux comprendre le profil des résidents et des nouveaux arrivants dans la commune. Cette compréhension permettra d'adapter l'offre de structures publiques, telles que les crèches, les équipements scolaires et périscolaires, etc.

Dans un second temps : Analyse de l'âge des habitants, également selon le recensement de la population de l'INSEE. L'objectif est d'évaluer l'évolution du nombre d'habitants par tranche d'âge, en valeur absolue et en pourcentage par rapport à la population totale. Cette analyse vise à adapter l'offre de structures publiques, incluant les crèches, les équipements scolaires et périscolaires, ainsi que les résidences et services destinés aux seniors.

1- Typologie des ménages



INSEE, 2021

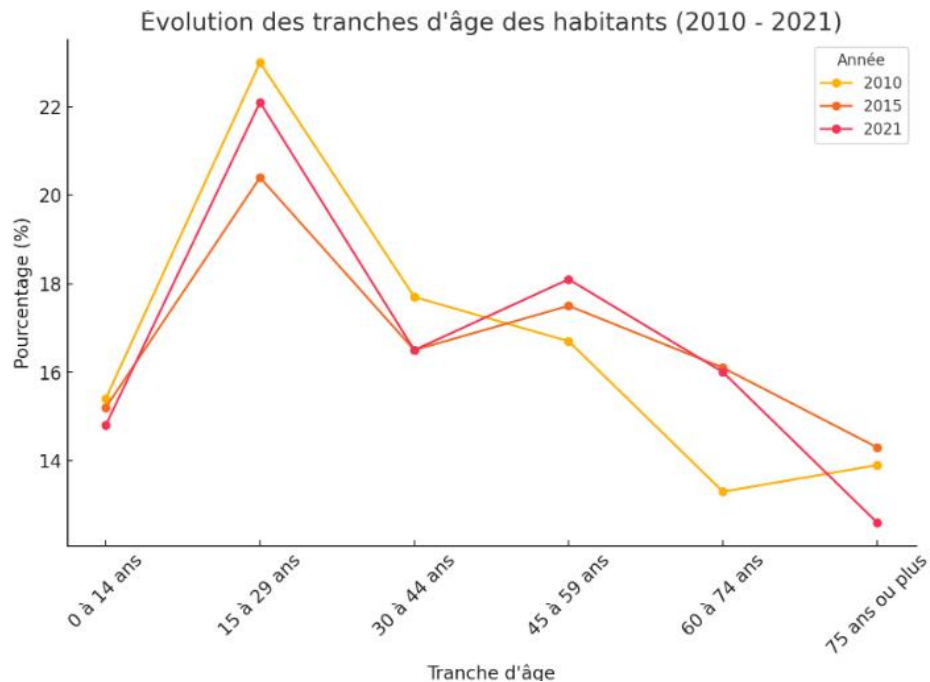
En synthèse, voici le comportement de la typologie des ménages :

- Ménages d'une personne : Augmentation significative de 2126 à 2525, indiquant une tendance vers l'indépendance.
- Autres ménages sans famille : Diminution de 141 à 109, signalant un retour vers des structures plus traditionnelles.
- Couples sans enfant : Légère baisse de 1290 à 1191, suggérant un changement vers des ménages avec enfants.
- Couples avec enfant(s) : Augmentation de 946 à 1006, montrant un intérêt croissant pour la fondation de familles.
- Familles monoparentales : Diminution puis forte hausse à 782, reflétant une acceptation croissante des familles monoparentales.

L'évolution des ménages entre 2010 et 2021 révèle une diversification croissante des structures familiales. La forte augmentation des ménages d'une personne indique une tendance vers l'indépendance. Les couples sans enfant connaissent une légère diminution, suggérant un mouvement vers la parentalité.

Pour répondre aux besoins des familles en matière d'équipements, le PADD du PLU, dans son objectif 2 intitulé « Poursuivre la mixité et la diversité du pôle urbain », met clairement en avant cette ambition : « Favoriser la pluralité des fonctions urbaines dans les quartiers (équipements, commerces, bureaux, etc.). » En 2023, le territoire dispose de 8 établissements élémentaires, 3 collèges et 2 lycées, illustrant ainsi son engagement envers une offre éducative diversifiée.

2- Age des habitants

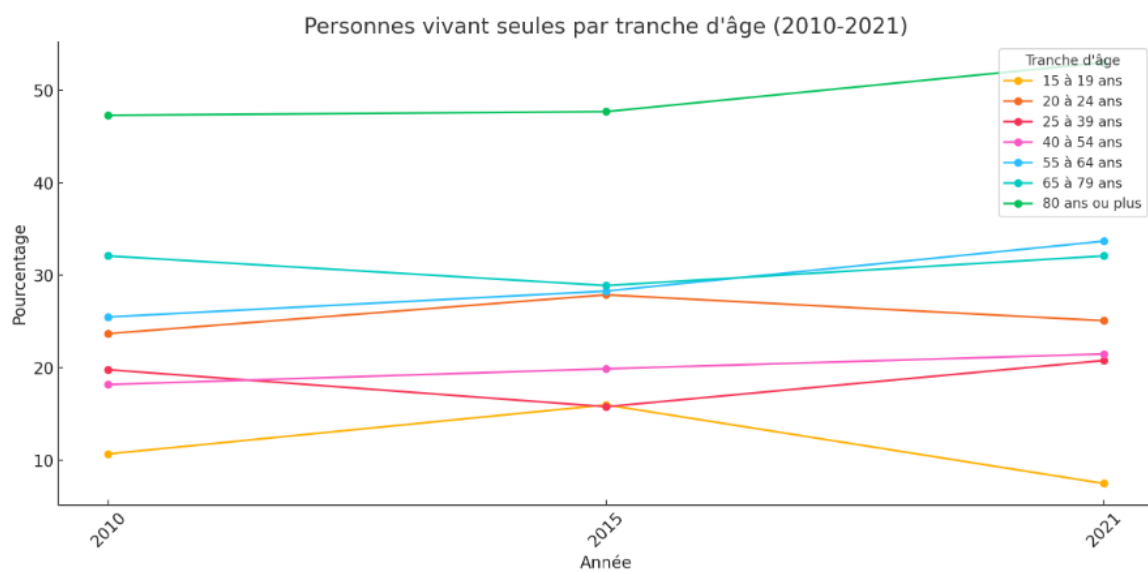


INSEE, 2021

Le graphique montre une tendance au vieillissement de la population entre 2010 et 2021 :

- 0 à 14 ans : en baisse constante, indiquant une possible natalité réduite.
- 15 à 29 ans : chute en 2015 puis légère reprise en 2021.
- 30 à 44 ans : relativement stable.
- 45 à 59 ans et 60 à 74 ans : en augmentation, reflétant le vieillissement de la population.

Le graphique montre une tendance globale au vieillissement, avec une diminution des jeunes et une augmentation des adultes plus âgés. Ces tendances peuvent refléter des facteurs comme une natalité plus basse, une espérance de vie en hausse, ou des changements dans les flux migratoires.



INSEE, 2021

Le graphique montre l'évolution du pourcentage de personnes vivant seules par tranche d'âge entre 2010 et 2021 :

- 15 à 19 ans : Diminution notable, de 10,7% à 7,5%, suggérant un retour à la vie familiale.
- 20 à 24 ans : Légère hausse jusqu'en 2015, suivie d'une baisse en 2021 (25,1%).
- 25 à 39 ans : Fluctuation avec une augmentation en 2021 (20,8%) après une baisse.
- 40 à 54 ans : Tendance à la hausse, atteignant 21,5% en 2021, possiblement en raison de divorces.
- 55 à 64 ans : Forte augmentation, passant de 25,5% à 33,7%, indiquant un choix de vivre seul.
- 65 à 79 ans : Stabilité avec légère hausse, reflétant le maintien de l'autonomie.
- 80 ans ou plus : Plus forte hausse, atteignant 53%, soulignant l'isolement des personnes âgées.

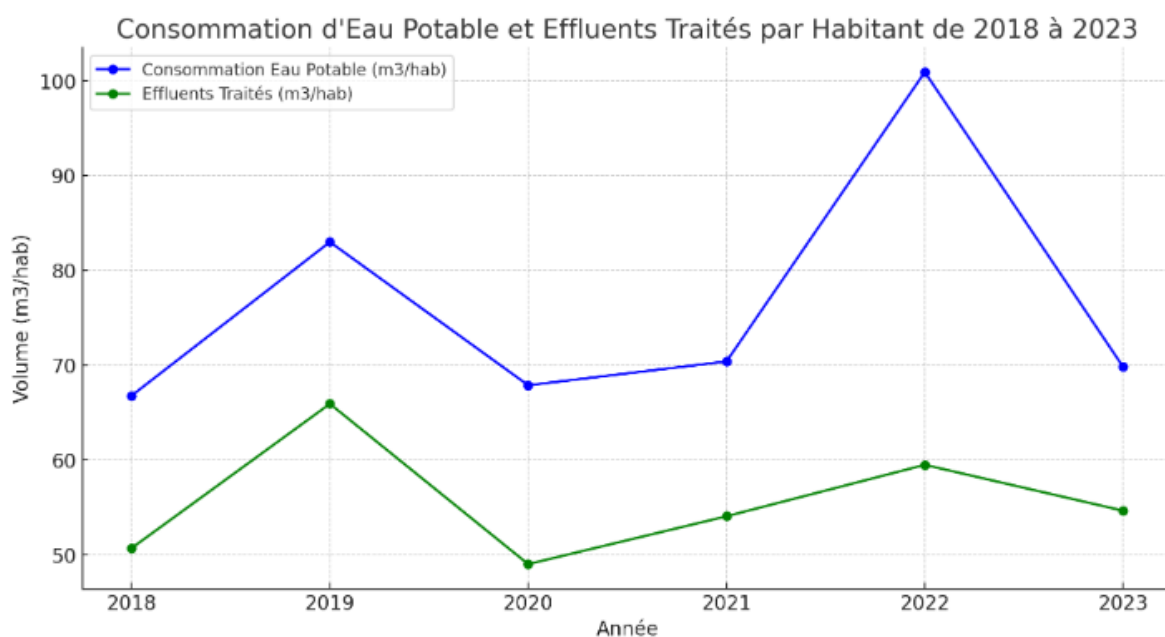
Ces données révèlent un vieillissement de la population vivant seule, en particulier parmi les personnes âgées, tout en indiquant une diminution de l'indépendance résidentielle chez les jeunes adultes. Cela soulève des questions importantes concernant les implications sociales et le soutien requis pour ces groupes. Pour faire face à cette problématique, la commune dispose de quatre établissements d'hébergement destinés aux personnes âgées, mais un travail sur le maintien à domicile apparaît également essentiel.

ADAPTATION DES RESEAUX (CARACTERE SUFFISANT ET EFFICIENCE)

Première étape : Analyser le volume d'eau potable consommé, d'après les données du rapport annuel de la commune de Castelnaudary. Cette analyse vise à évaluer l'évolution du volume consommé, ainsi qu'à calculer la consommation annuelle d'eau potable par habitant. L'objectif est également de comparer cette évolution avec la capacité actuelle du réseau.

Deuxième étape : Étudier le volume des effluents traités par la station d'épuration (STEP), toujours selon le rapport annuel. Il s'agit de comparer le volume d'effluents traités à la capacité nominale de la STEP et de prévoir une éventuelle augmentation des capacités d'assainissement collectif en fonction des besoins anticipés.

Volume d'eau potable consommé / Volume d'effluents traités par la STEP



Consommation d'eau potable par habitant :

- **2018 - 2020** : La consommation d'eau potable par habitant reste relativement stable autour de 67-68m³/hab, avec une légère hausse en 2019 (83,00 m³/hab).
- **2021** : La consommation augmente légèrement pour atteindre 70,4 m³/hab, suggérant un usage stable.
- **2022** : On observe un pic significatif de consommation à 100,92 m³/hab. Cette augmentation pourrait être due à des changements dans la population, les activités industrielles, ou les conditions climatiques.
- **2023** : La consommation redescend à 69,83 m³/hab, revenant à un niveau similaire à celui de 2021. Cela indique une normalisation de la consommation après le pic de 2022 (diminution de la consommation à la baisse suite à une diminution de la consommation de deux abattoirs sur la commune).

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable en cours de renouvellement, n'indique aucune problématique pour répondre aux ambitions démographiques du PLU.

Effluents traités par habitant

2018 - 2019 : Le volume d'effluents traités passe de 50,71 à 65,93 m³/hab, indiquant une augmentation significative. Cette tendance peut signaler un accroissement des activités industrielles ou une amélioration des capacités de traitement.

- 2020 - 2021 : Les volumes baissent légèrement en 2020 (49,02 m³/hab), puis augmentent de nouveau en 2021 (54,07 m³/hab), suggérant une tendance à la stabilisation.
- 2022 : Nouvelle augmentation atteignant 59,50 m³/hab. Cette hausse est en phase avec l'augmentation de la population et potentiellement d'autres facteurs comme une plus grande couverture de traitement.
- 2023 : Légère baisse à 54,66 m³/hab, indiquant un retour à des niveaux similaires à 2021.

Information sur les capacités des STEP :

- Station de traitement des eaux usées de CASTELNAUDARY (ESTAMBIGOU) :
 - Capacité nominale : 6 000 EH / Charge maximale en entrée : 2 232 EH
 - Conformité équipement : oui
 - Conformité performance : oui
 - Zone globale de collecte conforme (temps sec) : oui
- Station de traitement des eaux usées de CASTELNAUDARY (MOLINIER) :
 - Capacité nominale : 43 667 EH / Charge maximale en entrée : 19 637 EH
 - Conformité équipement : oui
 - Conformité performance : oui
 - Zone globale de collecte conforme (temps sec) : oui

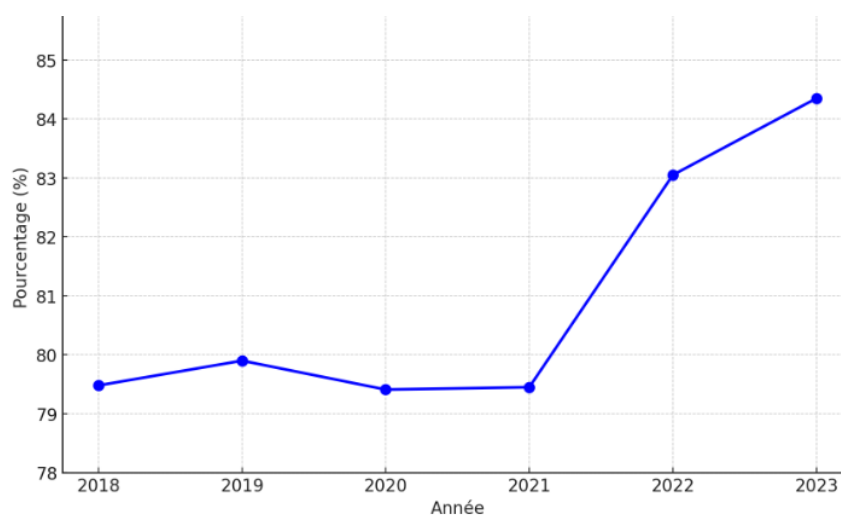
Tendances et conclusions :

Corrélation possible : Les hausses simultanées de consommation d'eau potable et d'effluents traités en 2022 peuvent indiquer une année avec des événements particuliers (ex. une hausse d'activité ou des conditions climatiques entraînant une augmentation d'usage).

Impact de la population : La croissance de la population semble influencer de manière modérée la consommation par habitant. En effet, bien que la population augmente régulièrement, la consommation par habitant varie davantage en fonction d'autres facteurs spécifiques.

À cet égard, soulignons le travail de la collectivité pour améliorer le rendement du réseau de distribution (voir graphique ci-dessous).

Evolution du rendement du réseau de 2018 à 2023



- Le rendement est relativement stable entre 2018 et 2021, oscillant autour de 79 %.
- Une amélioration notable commence en 2022, atteignant 83,05 %, puis 84,35 % en 2023.
- Cette tendance positive suggère une amélioration dans la gestion ou la maintenance du réseau.

5 ANALYSER L'ÉVOLUTION DES MILIEUX NATURELS, AINSI QUE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET ESPÈCES PRÉSENTS SUR LA COMMUNE

SUIVI DE LA QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU

Conformité des dispositifs d'assainissement autonome, d'après le rapport annuel du délégataire de la communauté de communes Lauragais Audois. L'objectif est d'analyser l'évolution du taux de conformité.

Qualité des eaux superficielles, d'après les données du comité du bassin Rhône Méditerranée et du comité du SAGE du Fresquel. Il s'agit d'évaluer l'évolution de la qualité écologique et chimique des masses d'eau superficielles sur la même période.

Troisième étape : Qualité des eaux souterraines, également selon les comités du bassin Rhône Méditerranée et du SAGE du Fresquel, pour suivre l'évolution de la qualité écologique et chimique des masses d'eau souterraines.

1- Conformité des dispositifs d'assainissement autonome

Au global, près de 3 000 installations ont été contrôlées avec près de 50 % de non conformités.

2- Qualité des eaux superficielles

Plusieurs masses d'eau de la commune sont affectées par le développement de l'urbanisation, qui représente un risque de modification des paramètres chimiques et de dégradation de l'état écologique de ces ressources. Les masses d'eau concernées sont les suivantes :

- Ruisseau de Glandes : état écologique très bon ; état chimique bon
- Ruisseau de l'Argentouire : état écologique très bon ; état chimique bon
- Le Fresquel (de sa source au Tréboul inclus) : état écologique très bon ; état chimique bon
- Canal du Midi : état écologique très bon ; état chimique bon

D'après les données du Comité du Bassin Rhône Méditerranée en 2024, ces masses d'eau montrent une évolution :

- Ruisseau de Glandes : état écologique médiocre ; état chimique bon
- Ruisseau de l'Argentouire : état écologique moyen ; état chimique bon
- Le Fresquel (de sa source au Tréboul inclus) : état écologique bon ; état chimique bon
- Canal du Midi : état écologique moyen ; état chimique bon

Cette évolution des états écologique et chimique des masses d'eau met en évidence une dégradation notable de la qualité écologique, malgré un maintien du bon état chimique. Le développement de l'urbanisation semble avoir un impact significatif sur l'état écologique des cours d'eau, réduisant leur capacité à maintenir des écosystèmes sains.

Recommandation : Une évaluation plus approfondie est recommandée pour déterminer les causes précises de cette dégradation écologique (ex. ruissellement urbain, assainissement, infrastructures) et pour planifier des actions visant à réduire l'impact de l'urbanisation sur ces cours d'eau.

3- Qualité des masses d'eaux souterraines

En analysant les données fournies pour les masses d'eau souterraines dans le cadre du PLU, plusieurs observations et conclusions peuvent être tirées :

- Stabilité de l'état des masses d'eau identifiées : Les deux masses d'eau souterraines déjà recensées dans le PLU, à savoir « Graviers et grès d'Issel et extension sous couverture » et « Formations tertiaires BV Aude et alluvions de la Berre », conservent en 2024 leur bon état écologique et chimique, sans signe de dégradation.
- Identification d'une nouvelle masse d'eau : Selon les données de 2024 du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), une troisième masse d'eau souterraine a été identifiée : la masse « Formations de socle zone axiale de la Montagne Noire dans BV de l'Aude ». Cette nouvelle masse est également en bon état écologique et chimique.
- Absence d'impacts significatifs liés à l'urbanisation : Contrairement aux masses d'eau superficielles, qui montrent une dégradation de leur état écologique, les masses d'eau souterraines semblent moins impactées par l'urbanisation et conservent un état stable et satisfaisant, ce qui peut suggérer une meilleure résilience ou une moindre exposition aux activités en surface.

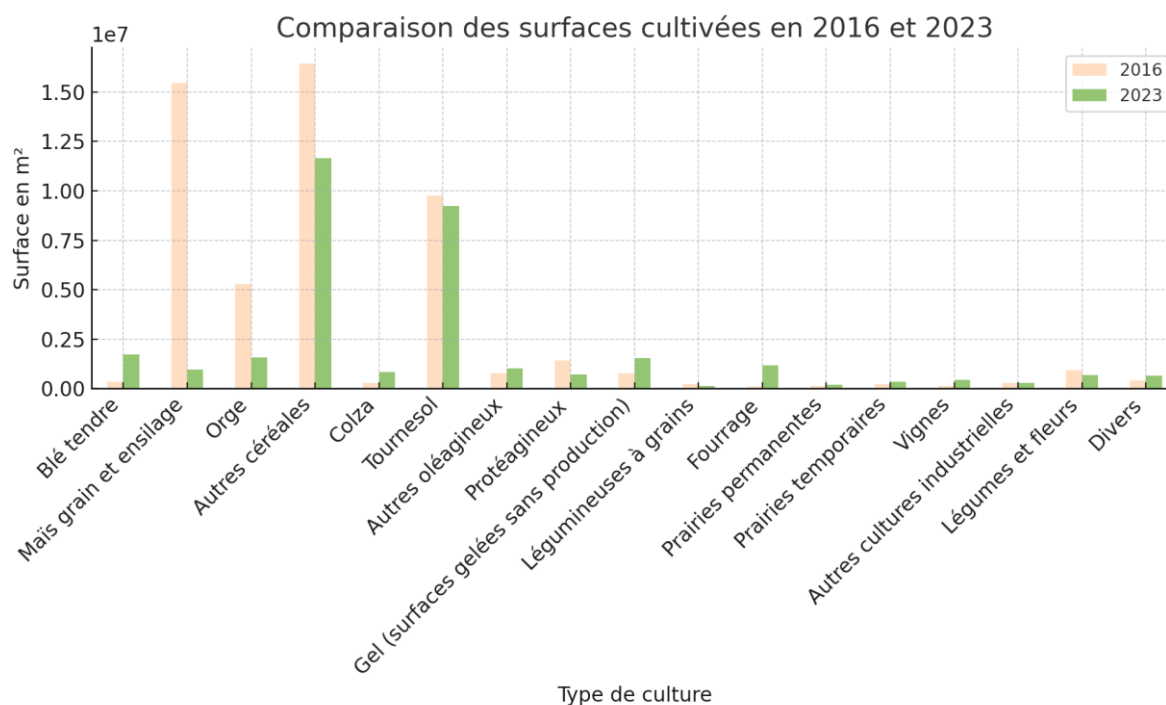
Les données montrent que les masses d'eau souterraines sont pour l'instant en bon état, y compris la nouvelle masse identifiée. Cela est favorable pour les besoins en ressources souterraines, mais il reste important de maintenir une surveillance continue afin de prévenir tout risque futur de pollution ou de surexploitation en lien avec le développement urbain.

6 ANALYSER LA PRESERVATION DES TERRES AGRICOLES

EVOLUTION DES TERRES AGRICOLES DECLAREES

Le Registre Parcelaire Graphique (RPG), basé sur le recensement agricole déclaré dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) et réalisé par le ministère de l'Agriculture, permet de comparer les surfaces agricoles exploitées par type de culture entre deux périodes. L'objectif est d'analyser l'évolution de ces surfaces pour mieux comprendre les dynamiques agricoles au fil du temps.

Registre Parcelaire Graphique (RPG)



Cultures en forte augmentation :

- Blé tendre et vignes ont vu leurs surfaces cultivées augmenter significativement, témoignant d'un possible regain d'intérêt pour ces cultures.
- Surfaces gelées (sans production) ont doublé, ce qui pourrait refléter des changements de politique ou des conditions limitant la production active.

Cultures en forte diminution :

- Maïs grain et ensilage ont drastiquement diminué, avec une baisse de plus de 90 %, ainsi que les protéagineux et légumineuses à grains.
- Ces baisses marquées peuvent indiquer une réallocation vers d'autres types de cultures ou des contraintes climatiques/économiques spécifiques.

Tendances générales :

Diversification et recentrage des surfaces vers des cultures spécifiques (comme le blé tendre) et une réduction d'autres (maïs et légumineuses), probablement pour mieux s'adapter aux nouvelles conditions de marché ou de production.

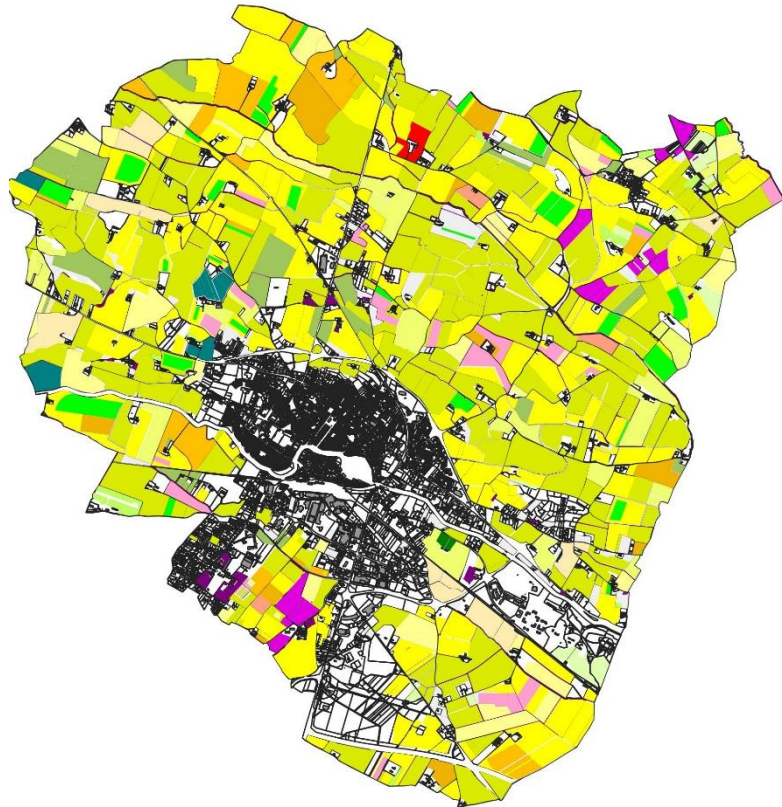
Depuis l'approbation du PLU, la Surface Agricole Utilisée (SAU) est en hausse, passant de 3 754 ha, selon les données initiales du PLU, à 4 348 ha lors du dernier recensement. S'insérant dans la tendance nationale le nombre d'exploitations passe de 60 en 2010 à 55 à 2020.

La part de l'agriculture dans l'occupation des sols du territoire de Castelnaudary augmente, illustrant l'efficacité de l'objectif 2, « Préserver et soutenir l'activité agricole », de l'axe 2 du PADD.

Registre Parcellaire Graphique 2016		Registre Parcellaire Graphique 2023	
Type de culture	Superficie (en ha)	Type de culture	Superficie (en ha)
Blé tendre	34,16	Blé tendre	193,51
Maïs grain et ensilage	158,45	Maïs grain et ensilage	103,96
Orge	56,74	Orge	176,04
Autres céréales	1774,81	Autres céréales	1226,15
Colza	27,48	Colza	83,29
Tournesol	1074,86	Tournesol	997,42
Autres oléagineux	78,51	Autres oléagineux	105,9
Protéagineux	143,88	Protéagineux	82,4
Gel (surfaces gelées sans production)	86,81	Gel (surfaces gelées sans production)	168,52
Légumineuses à grains	21,71	Légumineuses à grains	12,75
Fourrage	11,56	Fourrage	124,98
Prairies permanentes	17,44	Prairies permanentes	24,81
Prairies temporaires	24,43	Prairies temporaires	44,03
Vignes	20,04	Vergers	8,06
Autres cultures industrielles	42,86	Vignes	48,31
Légumes et fleurs	103,35	Fruits à coque	2,51
Divers	45,26	Autres cultures industrielles	34,83
		Légumes et fleurs	70,93
		Divers	59,98

Registre Parcellaire Graphique 2016

Registre Parcellaire Graphique 2023



RPG

- Blé tendre
- Mais grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Semences
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Gel industriel
- Autres gels

- Riz
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruits à coque
- Oliviers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Canne à sucre
- Arboriculture
- Divers

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Castelnaudary fixe un objectif démographique ambitieux de 15 000 habitants à l'horizon 2030, objectif presque atteint selon les tendances actuelles. L'attractivité de Castelnaudary se manifeste par une augmentation continue de la population, avec un parc de logements en expansion, notamment par le développement de la ZAC des Vallons du Griffoul, qui répond à une demande de plus en plus forte. Bien que le nombre de nouveaux logements prévus reste insuffisant par rapport aux objectifs du PLU, la commune poursuit activement des aménagements pour favoriser l'accueil de nouveaux habitants.

En parallèle, la commune affiche une économie dynamique, confortée par le Parc Régional d'Activités Économiques (PRAE) Nicolas Appert, fondée sur les services et le commerce, avec des signes de diversification et de décentralisation de l'emploi dans la région. Malgré une légère baisse de concentration d'emplois depuis 2021, Castelnaudary maintient une base économique solide, renforcée par des politiques de soutien à l'économie locale et par l'axe 2 du PADD qui encourage une "économie plurielle". En matière d'infrastructures, la commune montre une forte offre éducative et d'équipements, soutenant ainsi la diversité et la mixité urbaine, deux objectifs clés du PADD.

La croissance urbaine n'est cependant pas sans impact environnemental. La dégradation de la qualité écologique des cours d'eau suggère que l'urbanisation exerce une pression sur les écosystèmes locaux. Les autorités locales, conscientes de ces défis, œuvrent à l'amélioration des infrastructures, y compris la gestion des eaux, et mettent en place des surveillances pour protéger les ressources naturelles de la commune.

Enfin, Castelnaudary s'engage aussi dans la préservation de l'activité agricole. La hausse de la Surface Agricole Utilisée (SAU) et le soutien aux exploitations témoignent d'une volonté de préserver l'activité agricole en lien avec les objectifs de l'axe 2 du PADD. En somme, le PLU de Castelnaudary propose un équilibre entre développement urbain, dynamisme économique et préservation écologique, orientant la commune vers un avenir inclusif et durable.

Le PLU du Castelnaudary accompagne la dynamique territoriale sans réel frein.

Il conviendra de mener une réflexion avec les services de l'Etat sur un potentiel d'extension de 113,29 ha (maîtrise foncière, probabilité de mutabilité) et d'évaluer l'insertion de projet structurant comme l'extension de 50ha de la zone d'activités « Nicolas APPERT » (à intégrer à la liste principale des projets d'envergure régionale).

En fonction de la position de la DDTM, concernant le foncier situé dans l'espace urbanisé de Castelnaudary, il pourrait être pertinent d'envisager une révision générale du PLU.